Niveau(x) d'enseignement: 0 Numéro EDUQ : 8370028
Centre d'intérêt: 773

Conseil franco-québécois d'orientation pour la prospective et l'innovation en éducation.

Modèle courant de la formation des maîtres des niveaux préscolaire, élémentaire et secondaire au Québec : rapport de synthèse / [C.O.P.I.E.] . -- [Québec : Ministère de l'éducation, Direction générale de la planification, 1977?].
108 f. en foliation multiple ; 28 cm.

En tête du titre: Etape II. Titre de la couv.: Etude du modèle courant de formation des personnels scolaires dans les universités du Québec. Dépouillement: Le modèle de formation des maîtres du préscolaire, élémentaire et secondaire à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) / H. Van Dromme ; La formation des maîtres des niveaux préscolaire, élémentaire et secondaire à l'Université à Trois-Rivières / P.-L. Trempe ; La formation des maîtres du préscolaire, de l'élémentaire et du secondaire à l'Université de Sherbrooke / Guy Stringer.

Cote Dewey: 370.71'09714/C755m Cote LC: LC/1719/.C38

Descripteur(s): *Formation des enseignants *Programme de formation *Evaluation de programmes *Permis d'enseigner *Préscolaire (Niveau) *Primaire (Niveau) *Secondaire (Niveau) *Universitaire (Niveau)

Identificateur(s) de nom: *COPIE *Université du Québec à Montréal *Université du Québec à Trois-Rivières *Université de Sherbrooke (Québec)

Rapport-synthèse d'une recherche menée par la section québécoise du COPIE (Conseil d'orientation pour la prospective et l'innovation en éducation) en vue d'élaborer des modèles de formation des maîtres pour les écoles de demain. Ce document a pour objectif de dégager les grandes lignes du modèle courant de la formation des maîtres (niveaux préscolaire, primaire et secondaire) au Québec à partir des rapports présentés par l'Université de Sherbrooke, l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec à Trois-Rivières. Il analyse successivement les objectifs de formation, le programme des études et les approches pédagogiques.

Les lignes de force dégagées au cours de cette étude incitent à souscrire à l'existence d'un modèle de type traditionnel dont on peut résumer ainsi les caractéristiques: 1. aspect fragmentaire de la formation ; 2. séparation par discipline de l'enseignement des méthodologies ; 3. place prépondérante accordée à la spécialisation ; 4. place réduite de la pratique de l'enseignement ; 5. modèle de formation à tendance monolithique.

Type de document: r
Notice(s) connexe(s): 8370027, 8370029
Auteur de l'analyse: jr

EDUQ 8370028

C.O.P.I.E.

ÉTAPE 2

ÉTUDE DU MODÈLE COURANT DE FORMATION DES PERSONNELS SCOLAIRES DANS LES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

RAPPORT SYNTHÈSE

E D U Q 8370028

ETAPE II

RAPPORT DE SYNTHESE

Modèle courant de la formation
des maîtres des niveaux préscolaire,
élémentaire et secondaire au Québec.

ETAPE II

Table des matières

Rapport de synthèse :

SECTION 1 — Le modèle de formation des maîtres du préscolaire, élémentaire et secondaire à l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Mme H. Van Dromme

SECTION 2 — La formation des maîtres des niveaux préscolaire, élémentaire et secondaire à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

M. P.-L. Trempe

SECTION 3 — La formation des maîtres du préscolaire, de l'élémentaire et du secondaire à l'Université de Sherbrooke.

M. Guy Stringer

ETAPE II

Rapport de synthèse du comité d'étude sur le modèle courant de formation des maîtres

Le présent rapport a pour objectif de dégager les grandes lignes du modèle courant de la formation des maîtres (niveaux préscolaire, élémentaire et secondaire) au Québec à partir des rapports présentés par trois universités : 1) Sherbrooke, 2) Université du Québec à Montréal et, 3) Université du Québec à Trois-Rivières.

En tenant compte des particularités de chacune de ces institutions, nous analyserons successivement : 1) les objectifs de formation, 2) le programme des études et, 3) les approches pédagogiques.

Mais afin de mieux saisir les diverses caractéristiques de ce(s) modèle(s), il nous paraît utile d'esquisser brièvement la politique générale du ministère de l'Education au chapitre de la formation des maîtres.

I POLITIQUE GENERALE DU MEQ

Le règlement no 4 du ministère de l'Education (adopté le 30 mars 1966) souligne les principaux points des étapes qui mènent à l'obtention de l'autorisation légale d'enseigner dans les écoles de la province de Québec.

Ces étapes sont les mêmes pour les maîtres des niveaux d'enseignement préscolaire, élémentaire et secondaire.

Nous résumons, d'une manière concrète, le cheminement suivi par un étudiant qui se destine à enseigner à l'un ou l'autre des niveaux mentionnés ci-dessus :

1) Une formation de 16 années de scolarité aboutissant à l'obtention d'un diplôme universitaire (baccalauréat d'enseignement pour le niveau choisi et dans le champ d'étude du programme). Ce programme doit faire l'objet de l'approbation du ministère.

2) Les étudiants qui satisfont aux exigences de ce programme se voient délivrer, par autorisation ministérielle, un permis provisoire d'enseignement sous réserve d'une recommandation produite par l'université où le candidat a étudié.

Cette recommandation porte sur :

- l'adaptation de la personnalité de l'étudiant à la fonction d'enseignant,
- la maîtrise de la langue d'enseignement,
- la connaissance du champ d'enseignement,
- les connaissances théoriques de nature psychopédagogique,
- l'aptitude à la pratique de l'enseignement (stages),
- la connaissance du système scolaire québécois.

II ORGANISATION DE LA FORMATION DES MAITRES DES NIVEAUX PRESCOLAIRE ET ELEMENTAIRE

1) Les objectifs de formation :

a) Objectifs généraux :

Les programmes établis visent à préparer des maîtres aptes à enseigner aux niveaux préscolaire et élémentaire dans les écoles du Québec. Le tableau ci-après présente les divers niveaux de formation de ces programmes.

Tableau I

Université / Niveau de formation	UQAM	UQTR	Sherbrooke
Préscolaire		enfants de 0 à 6 ans	
Préscolaire-élémentaire 1er cycle	enfants de 4 à 8 ans		enfants de 5 à 8 ans
Elémentaire 2è cycle	enfants de 9 à 12 ans		
Elémentaire		enfants de 6 à 12 ans	enfants de 6 à 12 ans

Ce tableau amène les remarques suivantes :

1- Dans deux universités, (UQAM et Sherbrooke) la préparation des maîtres qui accueilleront les enfants jusqu'à l'âge de 8 ans (préscolaire et premier cycle de l'élémentaire) est nettement distincte.

2- Dans une université (U.Q.T.R.), il existe un programme de formation spécialisée pour les maîtres du pré-scolaire (enfants de 0 à 6 ans).

3- Dans deux universités (U.Q.T.R. et Sherbrooke) on forme des maîtres capables d'enseigner à tous les niveaux de l'élémentaire.

4- A l'U.Q.A.M., une distinction est faite entre les maîtres qui enseigneront au pré-scolaire et à l'élémentaire 1er cycle (enfants de 4 à 8 ans) et ceux qui enseigneront à l'élémentaire 2è cycle (enfants de 9 à 12 ans).

b) <u>Objectifs particuliers</u> :

Une étude attentive des syllabus de cours en fonction des objectifs de formation laisse apparaître clairement pour l'UQAM et l'UQTR une tendance prononcée à axer la formation des maîtres sur l'acquisition des connaissances et le développement d'habiletés plutôt que sur le "savoir être". A l'Université de Sherbrooke, il est intéressant de relever que les objectifs furent classifiés en nombre à peu près égal entre les trois catégories. Notons cependant que les auteurs des trois (3) rapports s'entendent pour souligner :

1- les difficultés de dégager de grandes conclusions à partir de propositions d'objectifs formulés d'une manière si imprécise.

2- les possibilités, même dans les cas d'objectifs clairement définis, que ces derniers ne soient pas atteints dans la pratique.

c) Les conditions d'admission

Les étudiants admis à s'inscrire doivent être détenteurs d'un diplôme d'études collégiales (DEC)* ou d'un diplôme jugé équivalent.

A l'UQAM et à l'UQTR, il n'est pas impossible que les candidatures d'étudiants d'au moins 23 ans et possédant des connaissances suffisantes et une expérience pertinente soient retenues.

2) Les programmes d'études :

a) Programme institutionnel

Le programme général comprend un ensemble de 30 cours* totalisant 90 crédits, répartis généralement de la façon suivante : cours obligatoires, cours libres et cours optionnels.

Le tableau suivant illustre les modalités de cette répartition dans la formation en nombre de cours et pourcentage.

TABLEAU II

Cours / Universités	Cours obligatoires Nombre de cours	%	Cours libres Nombre de Cours	%	Cours optionnels Nombre de Cours	%
UQUAM	24	80	3	10	3	10
UQTR	21	70	3	10	6	20
Sherbrooke	9	30	0	0	21	70

* Le diplôme d'études collégiales est obtenu généralement après 13 années de scolarité réparties de la manière suivante : primaire (6 années), secondaire (5 années), collégial (2 années).

* Un cours est une unité pédagogique : 9 heures de travail hebdomadaire sur une durée de 15 semaines. Cette unité pédagogique groupe de façon variable, l'enseignement magistral, les travaux dirigés (séminaires, laboratoires, stages, etc..) et le travail personnel de l'étudiant.

De ces différentes structures de programmes, il ressort que les modèles de formation à l'UQAM et à l'UQTR sont des modèles plutôt rigides laissant peu de place à une personnalisation véritable. En effet, nous pouvons noter que 70 à 80% des cours sont obligatoires.

Cependant, le souci de la diversité se retrouve davantage dans la structure des programmes de l'université de Sherbrooke où le % est inversé (70% des cours sont optionnels). Toutefois, cette institution, à l'encontre des deux autres, ne prévoit pas de cours libres (c.-à-d. qui devraient être choisis en dehors du champ de la spécialisation).

b) <u>Cheminement de l'étudiant</u>

Dans les trois universités, le cheminement de l'étudiant peut être à temps complet ou à temps partiel.* A l'UQAM et à l'UQTR, le choix des séquences de cours revient à l'étudiant d'une manière générale (ce qui nous conduit à dire qu'il n'existe pas de différence de niveau entre les cours consacrés aux différentes matières). Notons cependant que certains cours exigent de l'étudiant qu'il ait suivi au préalable un ou quelques autres cours ou qu'il suive, de façon concomitante, un ou plusieurs autres cours. Dans aucun cas ce nombre ne peut dépasser trois cours pour un même cours.

---

* Les études à temps complet comportent un minimum de quatre cours de trois crédits par session. Les études à temps partiel comportent un maximum de trois cours de trois crédits par session.

Par contre, à l'Université de Sherbrooke, une fois l'option choisie, les cheminements proposés sont les mêmes pour tous les étudiants.

c) <u>Contenu du programme</u>

La formation des maîtres dans les trois institutions à l'étude revêt un triple aspect : a) une formation psycho-pédagogique, b) une formation de spécialisation (discipline et didactique) et, c) une formation pratique. Illustrons ce propos :

Matière / Matière	Psycho-pédagogie		Spécialisation		Formation pratique		Cours libres
	Min. %	Max. %	Min. %	Max. %	Min. %	Max. %	%
UQAM	30	39	30	40	20	20	10
Sherbrooke	26,8	26,8	66,5	66,5	6,7	6,7	
UQTR	30	50	30	50	10	10	10

Nous avons établi le tableau qui précède en tenant compte des possibilités d'options; ce qui nous a amenés à présenter des minima et des maxima.

- La part accordée à la psychopédagogie nous paraît être beaucoup moins importante à Sherbrooke (26,8%) que dans les 2 autres universités où nous retrouvons les minima et les maxima suivants (UQAM : 30% - 39%; UQTR : 30% - 50%).

- Dans les trois universités, la formation pratique (créditée) des maîtres n'occupe pas une place très importante (le maximum n'étant que de 20% (UQAM)). Il faut noter cependant qu'elle est complétée par des ateliers dans les écoles pour l'équivalent d'une journée par semaine (Sherbrooke).

- La formation dans la spécialisation est valorisée. En effet, les pourcentages recueillis illustrent cette affirmation. (les maxima oscillent entre 40% et 66,5%).

3) <u>Les approches pédagogiques</u>

a) <u>Les méthodes d'enseignement</u>

Les lignes de force qui se dégagent des informations que nous possédons peuvent se résumer ainsi :

o Le <u>cours magistral</u> occupe encore une place relativement importante mais un souci de le faire suivre de discussions et de débats se fait de plus en plus sentir.

o Les <u>lectures obligatoires</u> semblent être un mode d'apprentissage très privilégié.

o Les travaux pratiques personnels faisant l'objet d'une évaluation prennent encore dans l'ensemble une place importante.

b) <u>L'évaluation</u>

- <u>Evaluation des étudiants</u> :

A l'UQAM et à l'UQTR, les modalités d'évaluation sont arrêtées par le professeur en accord avec les étudiants; elles prennent souvent la forme d'une entente en début de session académique.

A l'Université de Sherbrooke, par ailleurs, cette tendance se fait sentir mais elle ne revêt pas le même caractère officiel.

Bref, l'évaluation de type traditionnel (examen écrit et oral) tend à disparaître; elle est remplacée de plus en plus par une appréciation de travaux de recherche faits en groupe ou individuellement.

La notation littérale est utilisée.(1)

- <u>Evaluation des cours</u>

A l'UQAM et à l'UQTR, l'évaluation des cours est faite au moyen d'un questionnaire que les étudiants remplissent anonymement.

III ORGANISATION DE LA FORMATION DES MAITRES DU SECONDAIRE(2)

I. Objectif général de la formation

1. Objectif général de la formation

Les programmes établis visent à préparer des maîtres spécialisés dans une matière qui fait l'objet d'enseignement dans les programmes du secondaire. Ces maîtres sont aptes à enseigner à tous les niveaux du secondaire.

---

(1) A l'U.Q.A.M. et à l'U.Q.T.R. la notation suivante est utilisée :

A = Excellent	D = Passable	S = Exigence satisfaite
B = Très bien	E = Echec	X = Abandon autorisé
C = Bien	F = Incomplet	K = Equivalence

(2) Il s'agit de la formation des maîtres chargés de l'enseignement des disciplines dites générales de l'enseignement secondaire.

2. Les voies de formation

Le tableau suivant met en évidence les cheminements propres à chacune des deux voies de formation.

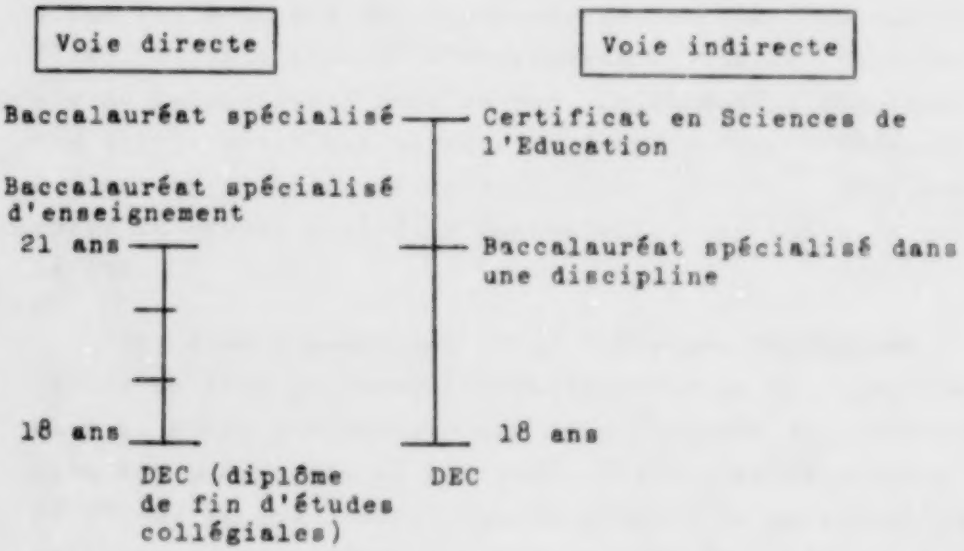

Formation des maîtres du secondaire

- La voie directe :

Les étudiants s'inscrivent, après leurs études collégiales, à un baccalauréat spécialisé d'enseignement dans une matière qui fait l'objet d'enseignement dans les programmes du secondaire. La formation pédagogique et la formation dans la discipline se font simultanément. Elles comportent 30 cours ou 90 crédits : ce qui correspond pour un étudiant inscrit à plein temps à trois années d'études.

- <u>La voie indirecte</u> :

Les étudiants s'inscrivent à un certificat en éducation après leur baccalauréat spécialisé dans une discipline (ou à un diplôme supérieur au baccalauréat spécialisé) qui fait l'objet d'enseignement dans les programmes du secondaire. Dans ce cas, la formation pédagogique n'intervient que lorsque le futur maître a déjà une culture approfondie de la discipline d'étude. Elle comporte 10 cours, c.-à-d. l'équivalent d'une année de scolarité.

Ces deux conceptions de la formation témoignent certes de deux philosophies différentes de la formation, mais il n'est pas certain que dans l'esprit des responsables des programmes on ait voulu établir cette distinction. En effet, il est à noter que la plupart de la clientèle inscrite au certificat des Sciences en Education se compose d'enseignants déjà en poste, titulaires d'un diplôme spécialisé sans une discipline donnée, mais sans formation pédagogique initiale. Cette voie de formation donnerait alors plutôt l'image d'un recyclage ou d'un perfectionnement.

N'y a-t-il pas risque de dépréciation des diplômes obtenus en suivant la lère voie de formation au détriment de ceux obtenus en suivant la 2e voie, surtout si l'on tient compte du nombre d'années de spécialisation?

Les enseignants formés selon la 2e voie ne seraient-ils pas des candidats à l'enseignement moins motivés que ceux formés selon la lere voie, étant donné que pour eux il s'agit plutôt d'un 2è choix? Ne seraient-ils pas aussi les premiers à quitter l'enseignement dès qu'une ouverture de poste dans leur spécialité et dans le milieu non-enseignant se présenterait à eux?

Ces questions pour le moment sans réponse, à cause du peu d'information que nous possédons, devraient sans aucun doute préoccuper les responsables de la formation des maîtres.

3. La voie directe de formation

Les étudiants-maîtres s'inscrivent à un baccalauréat spécialisé d'enseignement dans une matière qui fait l'objet d'enseignement dans les programmes du secondaire.

A. Conditions d'admission

Les conditions d'admission sont les mêmes que celles exigées pour les maîtres du préscolaire et de l'élémentaire, à savoir :

- être détenteur d'un diplôme d'études supérieures (DEC) ou d'un diplôme jugé équivalent;
- certains cours de niveau collégial sont exigés comme prérequis selon le programme auquel on s'inscrit.

A l'U.Q.A.M. et à l'U.Q.T.R., il n'est pas impossible que les candidatures d'étudiants âgés d'au moins 23 ans et possédant des connaissances suffisantes et une expérience pertinente soient retenus.

B. Les programmes de formation

D'une manière générale, on retrouve les mêmes programmes de formation dans les trois universités à savoir :

Biologie
Chimie
Mathématiques
Physique
Géographie
Histoire
Sciences religieuses
Anglais
Français
Education physique

Pour ce qui est de l'U.Q.A.M., il est intéressant de relever l'existence (1) : d'un programme de formation en éducation culturelle qui regroupe trois options entre lesquelles l'étudiant peut choisir :

français langue maternelle
français langue seconde
anglais langue seconde

(2) de programmes spécialisés en sexologie, musique, art dramatique, information scolaire et professionnelle, éducation physique.

C. La structure du programme

Le ministère de l'Education a tracé pour cette formation en trois ans (30 cours) une formule-cadre. Tout programme de formation comporte au minimum :

- 10 cours de spécialisation dans la ou les disciplines choisies (*);

(*) Ce qui équivaut à une année de formation.

- 10 cours de psycho-pédagogie dont 2 cours en pédagogie, 2 cours en didactique, 2 cours-stages, 4 cours au choix en pédagogie, didactiques ou stages.

Ce qui revient à dire que la part accordée à la spécialisation peut varier entre 10 et 20 cours et celle accordée à la pédagogie entre 10 et 20 cours également.

L'étude des différents programmes offerts dans les trois universités nous permet de tirer les lignes de force suivantes :

- Une seule spécialisation est généralement offerte. L'étudiant est formé pour enseigner dans une seule matière. Ceci est d'autant plus regrettable qu'au Québec, on fait face actuellement à une redistribution du personnel enseignant dans les commissions scolaires et qu'il s'avère plus difficile de réaffecter des professeurs qui ne possèdent pas de polyvalence. La polyvalence du professeur n'existe pas de ce fait. Un seul programme (à l'U.Q.A.M.) assure la formation de maîtres capables d'enseigner le français (langue seconde ou langue maternelle) et l'anglais (langue seconde).
- On aurait tendance en psycho-pédagogie à satisfaire aux exigences minimales ministérielles : 10 cours de psycho-pédagogie se retrouvent dans presque tous les programmes. Signalons même qu'à l'U.Q.A.M., l'étudiant doit, pour compléter ses 10 cours, empiéter sur ses trois cours libres qui, en principe, devraient être pris en dehors

de son champ de spécialisation. A l'université de Sherbrooke, une part légèrement plus importante semble réservée à la formation psycho-pédagogique (12 cours).

- La formation dans la discipline choisie occupe généralement presque les deux-tiers du temps consacré à la formation totale.
- L'étude dans la spécialité est nettement séparée de la didactique de cette spécialité.
- Les étudiants inscrits à un baccalauréat spécialisé d'enseignement dans une discipline suivent les mêmes cours dans cette spécialisation que ceux qui se destinent à d'autres fonctions.

4. La voie indirecte de formation

Ce type de formation concerne les étudiants qui s'inscrivent à un certificat en sciences de l'éducation.

A. Conditions d'admission

Il faut être détenteur d'un diplôme de premier cycle (minimum) dans une discipline faisant l'objet d'enseignement au niveau secondaire. D'une manière générale, les étudiants qui s'inscrivent à ce programme sont déjà engagés dans l'enseignement et ne possèdent pas une qualification légale (cf. Règlement no 4 du ministère de l'Education) pour enseigner. Ils s'inscrivent alors à temps partiel pour suivre ce programme.

B. Le programme de formation

La formation comporte au total 10 cours en psycho-pédagogie répartis en cours obligatoires et optionnels. A titre d'exemple, le tableau suivant illustre la variation qui peut exister selon les établissements dans la répartition des cours.

Cours / Université	Obligatoires	Optionnels
U.Q.A.M.	8	2
U.Q.T.R.	5	5

5. Remarques générales sur la voie indirecte de formation

1) Il n'y a pas de séquences à respecter au niveau de ces différents cours.

2) Les étudiants inscrits au certificat en Sciences de l'éducation suivent les mêmes cours quel que soit leur champ de spécialisation.

3) La majorité des étudiants sont inscrits à temps partiel et sont des enseignants en exercice non légalement qualifiés.

CONCLUSION

Les lignes de force que nous avons dégagées au cours de cette étude nous incitent à souscrire à l'existence d'un modèle de type traditionnel dont on peut résumer ainsi les caractéristiques :

- o aspect fragmentaire de la formation;
- o séparation par discipline de l'enseignement des méthodologies;
- o place prépondérante accordée à la spécialisation;
- o place réduite de la pratique de l'enseignement;
- o modèle de formation à tendance monolithique.

Toutefois, nous ne pouvons passer sous silence un désir réel de rénovation des programmes courants (bon nombre de projets novateurs sont issus des universités).

La question demeure encore pour plusieurs de savoir si les modèles novateurs vont se multiplier et assimiler de plus en plus le modèle dit "traditionnel" ou si, au contraire, le modèle courant va perdurer et conserver une place parallèle à celle des programmes novateurs. Il semble bien qu'il faille d'ores et déjà reconnaître une tendance de nette rénovation pédagogique des programmes courants dont la pertinence est souvent remise en question.

Texte établi par Mme Huguette Van Dromme
et Gérald Boutin en collaboration avec
M. Guy Stringer et M. P.-L. Trempe.

CONCLUSION

Les lignes de force que nous avons dégagées au cours de cette étude nous incitent à souscrire à l'existence d'un modèle de type traditionnel dont on peut résumer ainsi les caractéristiques :

- o aspect fragmentaire de la formation;
- o séparation par discipline de l'enseignement des méthodologies;
- o place prépondérante accordée à la spécialisation;
- o place réduite de la pratique de l'enseignement;
- o modèle de formation à tendance monolithique.

Toutefois, nous ne pouvons passer sous silence un désir réel de rénovation des programmes courants (bon nombre de projets novateurs sont issus des universités).

La question demeure encore pour plusieurs de savoir si les modèles novateurs vont se multiplier et assimiler de plus en plus le modèle dit "traditionnel" ou si, au contraire, le modèle courant va perdurer et conserver une place parallèle à celle des programmes novateurs. Il semble bien qu'il faille d'ores et déjà reconnaître une tendance de nette rénovation pédagogique des programmes courants dont la pertinence est souvent remise en question.

Texte établi par Mme Huguette Van Dromme et Gérald Boutin en collaboration avec M. Guy Stringer et M. P.-L. Trempe.

SECTION I

Document de travail

Le modèle de formation des maîtres du Préscolaire et Elémentaire à l'Université du Québec à Montréal.

Texte présenté au

Comité d'étude et d'analyse des programmes courants de formation des maîtres dans les université du Québec

Huguette Van Dromme
Professeur au Département des Sciences de l'Education
Université du Québec à Montréal

Mars 1977

L'organisation pédagogique des études à l'Université du Québec à Montréal

Afin de mieux comprendre le modèle de formation des maîtres à l'Université du Québec à Montréal, il nous paraît utile de décrire brièvement l'organisation pédagogique de cette institution qui se veut favoriser la participation.

La principale nouveauté que présente cette Université est le remplacement de l'organisation traditionnelle en facultés regroupant étudiants, programmes et départements des disciplines correspondantes, par une structure double composée de départements et de modules.

L'étudiant admis à l'Université s'inscrit à un module, c'est-à-dire à un programme d'études en vue de l'obtention d'un diplôme et non plus à une faculté ou à un département. Les enseignements requis par ce programme dans telle discipline ou tel champ d'étude sont dispensés par les départements selon les commandes qui sont faites par le module.

Cette organisation sépare clairement les programmes d'études (les modules) et les responsabilités des disciplines d'études (les départements). Le module est donc une unité administrative qui regroupe les étudiants poursuivant une même orientation, tandis que les départements regroupent les professeurs d'une même discipline. Ces derniers doivent en principe fournir aux modules les cours demandés.

Ils peuvent donc donner des cours dans tous les modules différents ou encore retrouver à un même cours des étudiants inscrits à plusieurs modules.

L'administration des programmes échappe de ce fait au département, elle appartient au module et principalement à son Conseil de module composé au moins de trois d'au plus six professeurs, parmi lesquels le directeur de module, d'un nombre égal d'étudiants désignés par les étudiants du module, ainsi que de personnes extérieures à l'université dont le nombre

doit être inférieur ou égal au quart du nombre total d'étudiants et de professeurs. Afin de ne pas alourdir cette partie introductive, nous avons crû bon de placer en annexe le document extrait de l'annuaire de l'université pour l'année 1976-77, relatif à l'organisation des études de premier cycle et décrivant le mandat du Conseil du module.

Les étudiants qui s'inscrivent à un programme de Baccalauréat Spécialisé ont la possibilité de s'inscrire soit à temps plein soit à temps partiel.

Le modèle de formation des maîtres du Préscolaire et Elémentaire à l'Université du Québec à Montréal.

INTRODUCTION:

L'objectif principal de ce rapport est de décrire le modèle courant de formation des maîtres du préscolaire et élémentaire qui existe à l'Université du Québec à Montréal. Il ne sera pas fait mention aux modèles novateurs expérimentaux qu'un nombre restreint d'étudiants peuvent choisir, mais plutôt au seul modèle de formation offert aux étudiants à temps plein.

L'établissement de comparaisons de ce modèle de formation avec ceux en cours dans les autres universités québécoises nous invite à ne traiter que de l'aspect pédagogique qui est du ressort de l'institution de formation à savoir: les objectifs, les conditions d'admission, la clientèle étudiante, le corps professionnel, le programme de formation, les méthodes d'enseignement; les exigences d'ordre administratif (délivrance du permis d'enseigner et du Brevet d'enseignement) étant les mêmes pour tous les diplômés des institutions de formation et relevant de plus du Ministère de l'Education, pourront être étudiées dans le document synthèse.

LIMITATIONS:

La plupart de nos descriptions se fondent sur des documents que nous avons pu rassembler (annuaire de l'université, syllabus des cours, rapport des conseils de module...) ou sur des entrevues personnelles que nous avons pu réaliser auprès des personnes oeuvrant dans la formation des maîtres, à savoir: les étudiants, les professeurs, les responsables administratifs (vice-doyen, directeur de module).

Etant nous-mêmes impliqués dans ce programme, il n'est pas impossible que les aspects que nous avons choisis de mettre en lumière ne soient teintés d'un certain subjectivisme.

.../2

Nous déplorons le manque d'études scientifiques faites dans le domaine de l'évaluation de ce programme en vigueur depuis 1969 date de la mise sur pied de l'Université du Québec à Montréal. Les seules évaluations qui ont été tentées s'intéressaient aux objectifs à courts terme, mais rien ne nous permet de croire que ces objectifs une fois atteints restent efficaces pour l'enseignant lorsqu'il se retrouve dans les écoles.

Objectifs généraux de la formation des maîtres du préscolaire et élémentaire

L'annuaire publié par la famille formation des maîtres pour l'année 75-76 signale comme objectifs:

"ce programme prépare à l'enseignement soit aux niveaux préscolaire et premier cycle de l'élémentaire (enfants de quatre à huit ans) soit au deuxième cycle de niveau élémentaire (enfants de neuf à douze ans)".

Il est clair que ces objectifs peu élaborés ne nous permettent pas de dialoguer longuement sur les buts que la formation poursuit.

Néanmoins ils peuvent nous éclairer sur le fait qu'il faille établir une distinction entre les maîtres qui accueilleront les élèves jusqu'à l'âge de 8 ans de ceux qui accueilleront les enfants de 9 à 12 ans. C'est ce que nous confirme la structure du programme qui offre ces deux orientations. Ce qui nous surprend alors c'est que cette spécialisation soit obtenue par le biais de 3 cours seulement sur 30 cours obligatoires et que de plus le diplôme obtenu ne porte pas la mention de la concentration. Il est intéressant de remarquer aussi que par un choix judicieux un étudiant pourrait se voir attribuer les deux orientations à la fois.

Objectifs particuliers

Une étude des syllabus des cours pour la session automne 75 nous autorise à faire certaines remarques d'ordre général avant d'essayer de définir

les objectifs de la formation en terme de savoir, savoir faire ou savoir être.

1° Les objectifs des cours ne sont pas toujours explicités, de plus certains syllabus n'y font même pas allusion.

2° Les objectifs sont très souvent confondus avec le contenu du cours. Il n'y a aucune correspoudance entre les objectifs du programme et le contenu de l'enseignement.

3° Les objectifs pour un même cours donné par plusieurs professeurs sont différents de l'un à l'autre.

4° Le titre du cours dans le syllabus ne correspond pas toujours à celui inscrit dans l'annuaire.

5° Les contenus de cours tels que décrits dans l'annuaire sont tellement flous et peu clairs qu'ils permettent toute sorte d'interprétation.

6° Les objectifs lorsqu'ils sont définis consistent toujours en description de comportements des maîtres, rarement en termes de comportements d'élèves.

Nous avons pu cependant relever les lignes de forces en terme d'objectifs plus ou moins explicités:

30 mentions sont faites à des objectifs axés sur le savoir.
25 mentions sont faites à des objectifs axés sur le savoir faire.
3 mentions sont faites à des objectifs axés sur le savoir être.

Ce qui nous permet de penser que la formation du maître du préscolaire et de l'élémentaire serait surtout axée sur l'acquisition de connaissances et le développement d'habiletés. C'est autour de ces deux axes principaux que se développerait tout le projet de formation.

Mais il n'est pas certain que les techniques utilisées en particulier pour faire acquérir des "savoir-faire" puissent être clairement identifiées. Il est rarement fait mention dans les syllabus au matériel pédagogique utilisé comme support à la consolidation de savoir-faire (micro-leçons, documents visuels et audio-visuels).

4/...

Les conditions d'admission

Les candidats acceptés au Module Préscolaire et Elémentaire doivent avoir leur diplôme d'études collégiales ou l'équivalent (13 années de scolarité).

Cependant les candidats agés d'au moins 23 ans, possédant des connaissances suffisantes (11[e] année d'études) et une "expérience pertinente" peuvent être admis sur recommandation du comité de sélection concerné.

La notion "d'expérience pertinente" peut donner lieu à toutes sortes d'interprétation, cela varie d'un directeur de module à un autre. Généralement il s'agit d'une expérience d'enseignement au niveau préscolaire ou élémentaire d'une durée minimum variant entre 2 et 5 ans. Mais il n'est pas exceptionnel qu'une expérience dans une activité connexe (mouvement de jeunesse, avoir siégé sur un comité de parent, mère de famille) puisse être reconnue comme expérience pertinente.

Il serait intéressant de faire une étude plus poussée pour savoir quelle proportion d'étudiants appartiennent à la 2[e] catégorie, et combien parmi eux sont inscrits à temps plein.

La sélection des candidats

Le nombre d'étudiants dans le module n'étant pas contingenté, les responsables du Module Préscolaire qui se sont succédés depuis la création de l'Université n'ont pas crû devoir procéder à une sélection à l'entrée des candidats.

Toutefois, quelques tentatives bien timides ont été faites pour mettre sur place des comités de sélection dans les années 1972.

Ces comités se sont bornés à faire passer quelques interviews aux candidats afin d'éliminer les cas d'inadaptations flagrantes (hyperémotivité, hyperanxiété, handicaps physiques, etc...)

.../5

Nous ne pouvons pas parler de sélection en cours de formation: rares sont les étudiants qui échouent à leurs cours. Une étude pourrait être disponible pour mettre en évidence cette affirmation (à venir).

La clientèle étudiante

Les statistiques publiées par l'Université du Québec à Montréal pour les sessions d'automne 1974 et d'hiver 1975, nous permettent de tirer les conclusions suivantes:

1° Le nombre d'étudiants inscrits à temps partiel est deux fois plus élevé que celui des étudiants inscrits à temps complet.

2° Près de 61% des étudiants suivent le programme d'enseignement préscolaire et élémentaire, 39% celui d'enseignement élémentaire.

3° Les étudiants de sexe masculin représentent 20% de la population totale étudiante.

Il est regrettable que l'analyse des clientèles étudiantes ne mette pas en évidence d'autres variables, à savoir: l'âge, le statut socio-économique, le diplôme...

Le corps professoral

Les cours au programme du Baccalauréat spécialisé au Préscolaire et Elémentaire étant puisés dans les différentes banques de cours des départements, les professeurs responsables de la formation des maîtres au Préscolaire Elementaire n'appartiennent donc plus forcément comme autrefois au Département des Sciences de l'Education. En effet 8 départements y sont représentés: Arts Plastiques, Sciences de l'Education, Kinanthropologie, Linguistique, Mathématiques, Psychologie, Musique, Sciences Religieuses.

Certains cours (cours stages et classes-ateliers: 6 cours sur un total de 30 cours) sont sous la responsabilité du Module.

On retrouve cependant 4 catégories d'enseignants:

1- Les professeurs engagés à temps plein par l'Université et rattachés à un département.
2- Les professeurs chargés d'enseignement engagés par le Département pour assurer un cours ou deux.
3- Les animateurs pédagogiques réguliers engagés par le module; ce sont généralement des enseignants en exercice détachés pour un an ou deux par leur commission scolaire et chargés d'assumer les cours-stages ou les classes-ateliers.
4- Les animateurs pédagogiques chargés de cours engagés par le module pour assurer un cours-stage ou une classe-atelier.

D'une manière générale la moitié des professeurs enseignant au module préscolaire et élémentaire appartiennent aux catégories 1 et 3, l'autre moitié aux catégories 2 et 4.

* Il est intéressant de souligner que les professeurs réguliers du Département des Sciences de l'Education sont de moins en moins impliqués dans les stages d'enseignement des étudiants du préscolaire et élémentaire (ce qui n'était pas le cas au début de la mise sur pied du programme dans les années 69). Quels sont les motifs qui ont pu les amener à s'éloigner de la pratique éducative ? Est-ce un intérêt plus grand pour la supervision des stages du niveau secondaire ou encore la possibilité nouvelle qui leur était offerte d'assumer une charge de cours au niveau de la Maitrise ou encore l'attribution de plus en plus fréquente de tâches administratives ou tout simplement une forte pression administrative ?

Une étude (à venir) mettant en évidence les qualifications des professeurs oeuvrant dans ce module nous parait être intéressante. L'étude devrait porter sur au moins 2 années universitaires consécutives pour avoir une image plus ou moins fidèle de la réalité car il ne faut pas oublier que durant les sessions de printemps et d'été la presque totalité des professeurs sont des chargés de cours. Les variables à faire ressortir pourraient être les suivantes: âge, sexe, qualifications, statut, expérience d'enseignement ou autre...

Cet éclatement de la formation des maîtres n'a pas forcément comme résultat de regrouper dans un même cours des étudiants inscrits dans des modules

de formation de maîtres différents ou dans des modules différents. D'une manière générale une certaine homogénéité dans les groupes est gardée, surtout au niveau du Préscolaire et Elémentaire. Exception faite bien sûr pour les cours libres (3 sur 30) que les étudiants vont chercher dans d'autres modules.

Evolution du programme

Dans l'esprit de l'université du Québec un programme n'est pas un ensemble statique bien au contraire. Sous l'impulsion de divers comités d'études du module, le programme du préscolaire et élémentaire tel que défini en 1969 (création de l'Université) a subi plusieurs modifications, modifications qui se voulaient être mineures (addition de cours, retrait de cours, changement de titre, changement de contenu) et qui furent sanctionnées par la sous-commission des études du 1er cycle.

Une étude de l'évolution du programme (à venir) pourrait sûrement mettre en évidence que les changements ont été relativement importants. Et pourtant les objectifs n'ont pas été redéfinis.

Le modèle de formation à l'UQAM serait donc un modèle évolutif mais il aurait lieu sûrement de faire une étude des forces d'impulsions qui modifient le modèle: est-ce le changement de directeur de module ? ou la présence sur le conseil du module de tel ou tel spécialiste ?

La commission des études fait parvenir au Directeur du module une étude critique du programme faite à partir d'une grille d'analyse commune pour tous les programmes. Le comité d'études du programme (un comité du module) tient compte dans ses recommandations de cette étude.

Structure du programme

Le programme du baccalauréat spécialisé d'enseignement élémentaire (B. Sp. Ens. El.) comporte un ensemble de trente cours* comprenant 90 crédits. L'étudiant inscrit à temps-plein a une charge normale de cinq cours par session. L'année académique comporte 2 sessions, ce qui ramène à 3 années la durée de formation.

Ce programme offre deux orientations:

Profil A: prépare aux niveaux préscolaire et premier cycle de l'élémentaire (enfants de quatre à huit ans).

Profil B: prépare au deuxième cycle du niveau élémentaire (enfants de neuf à douze ans).

1- Le tronc commun aux deux orientations comporte 24 cours obligatoires soit 80% du temps consacré à la formation.
2- Les concentrations comportent 3 cours (10% de la formation) choisis dans des blocs distincts: Profil A : 1 bloc de 6 cours
Profil B : 1 bloc de 6 cours (concentration en FRANÇAIS)
1 bloc de 3 cours (concentration en MATHEMATIQUES)
3- Trois cours libres (10% de la formation) doivent être choisis en dehors du champ de spécialisation.

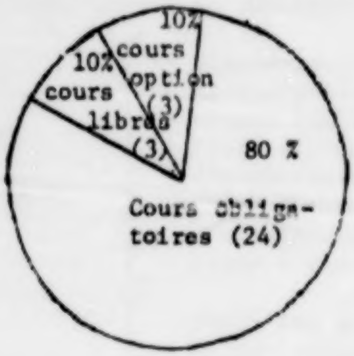

* Un cours est une unité pédagogique comportant neuf heures de travail hebdomadaire durant une session de quinze semaines. Cette unité pédagogique groupe de façon variable, l'enseignement magistral, les travaux dirigés (séminaires, laboratoires, stages, etc...) et le travail personnel de l'étudiant.

Cette structure du programme peut donner lieu aux remarques suivantes:

1° - Le nombre de cours obligatoires étant limité à 24 (sur 30) on peut parler d'un modèle de formation rigide qui laisse peu de place à un programme adapté à chaque étudiant.

2° - Le nombre de cours libres étant limité à 3, il est difficile pour un étudiant d'adapter son programme à ses intérêts personnels.

3° - Le nombre de cours qui différencie le profil A du profil B étant réduit à 3, tout laisse croire qu'on ne fait pas une grande distinction entre les maîtres qui accueilleront les élèves du préscolaire de ceux qui accueilleront les élèves des 2e cycle de l'élémentaire.

4° - Le fait qu'il n'y ait pas de séquence à respecter pour le choix des cours à suivre peut donner lieu à des cheminements très différents d'un étudiant à un autre.

5° - Il n'y a pas de différence de niveau entre les cours consacrés aux différentes matières exception faite pour quelques cours.

Contenu du programme

I Le tronc commun

Les 24 cours obligatoires du tronc commun se répartissent comme suit:

A. Stages et travaux pratiques
6 cours; soit 20% du temps consacré à la formation totale

- classe-atelier I	PEM 1100
- classe-atelier II	PEM 2100
- classe-atelier III	PEM 3100
- Stage d'observation et d'exploitation	PEM 1200
- Stage d'observation et d'enseignement	PEM 2200
- Stage d'enseignement	PEM 3200

B. Psycho - pédagogie
9 cours; soit 30% du temps consacré à la formation totale.

- Evolution graphique	APL 4170
- Milieu scolaire québécois	EDU 1021
- Ecole et Société	EDU 1031
- Epistémologie et l'apprentissage	EDU 1051
- Théories et techniques d'observation	EDU 1170
- Objectifs et docimologie	EDU 3531
- Technique de travail en groupe	EDU 3700
- Motricité	KIN 6180
- Introduction à la génèse du comportement	PSY 2330

C. <u>Didactique ou discipline</u>
<u>9</u> cours soit 30% du temps consacré à la formation totale.

- Introduction à la didactique des sciences à l'élémentaire	EDU 1231
- Didactique des Science I	EDU 3232
- Introduction à la didactique des sciences humaines	EDU 3241
- Education motrice	KIN 6190
- Phonétique et enseignement du Français	LIN 2110
- Didactique I: didactique du Français langue maternelle à l'élémentaire	LIN 3240
- Mathématiques I	
- Mathématiques II	
- Mathématiques III	

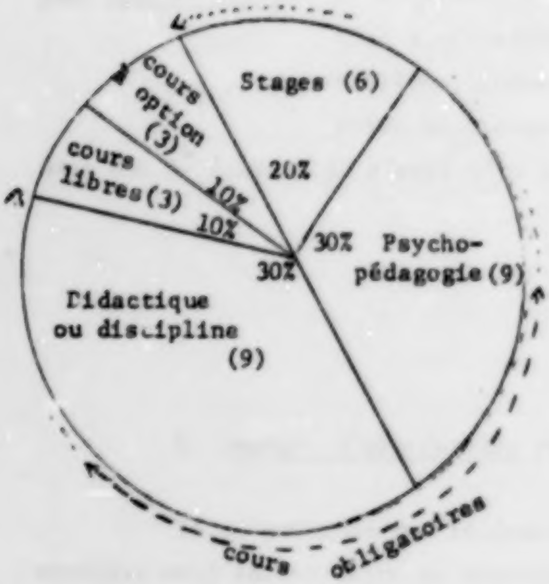

A. <u>Les stages et travaux pratiques</u> (6 cours)

Les activités groupées sous cette rubrique peuvent être classées en deux catégories: les stages et les classes-ateliers. Ce qui différencie ces deux types activités réside surtout dans le fait que pour les premières les étudiants

s'initient à la pratique de l'enseignement dans une classe ou une école proprement dite, pour les deuxièmes l'initiation se fait par des activités simulées d'enseignement, des visites d'observation du milieu scolaire, des séminaires etc... En fait les classes-ateliers se veulent être une préparation aux stages. On y étudie l'organisation pratique de la classe, les programmes-cadres, l'élaboration de matériel didactique...

a. Contenu des cours-stages

L'initiation à la pratique de l'enseignement se fait graduellement:

dans une 1ère étape: Le stagiaire se sensibilise à la réalité scolaire par l'utilisation de techniques d'observation ou d'investigation.

dans une 2e étape: Il s'inicie à la fonction d'enseignement par sa participation à certaines activités scolaires (correction de travaux d'élèves, recherche du matériel pédagogique, ...) et par la prise en charge de deux activités d'enseignement.

dans une 3e étape: Il s'agit d'un stage autonome d'enseignement.

b. Moment d'aborder les stages

En ce qui concerne le moment d'aborder les stages, il semble que le candidat soit laissé libre de choisir le moment que lui juge opportun. Il peut arriver qu'un étudiant suivent deux cours-stages dans une même session.

c. Temps accordé à la pratique de l'enseignement

L'étudiant n'étant pas libéré de l'Université pendant la durée des stages, nous n'assistons pas à un stage continu dans le milieu scolaire. D'une manière générale l'étudiant doit se trouver dans l'école qui lui est affectée

pour un minimum de 10 jours (ce chiffre a subi au cours des années des variations notables: entre 15 j. et 10 j.). Il doit par ailleurs être disponible pour rencontrer le responsable du stage et assister à des séminaires synthèse (sur le campus)du groupe-cours. Le nombre de rencontres est très variable (généralement 4 rencontres sont prévues). Elles peuvent avoir lieu au début du stage, pendant le stage, et à la fin du stage. Ces séminaires sont l'occasion d'échanges sur les problèmes que peuvent rencontrer les étudiants.

d. Lieu des stages

L'étudiant peut choisir lui-même l'école où il désire faire son stage et faire ses propres démarches auprès des autorités concernées. Le bureau des stages fournit à ceux qui n'ont pas pu établir de contact une liste des écoles où ils peuvent aller. L'étudiant est toujours affecté auprès d'un maître dans une école. Les stages ne se déroulent pas obligatoirement à des niveaux d'enseignement différents.

B. La formation psycho-pédagogique (9 cours)

La formation revêt un double aspect: une formation psychologique (3 cours) et une formation pédagogique (6 cours).

a. La formation psychologique (3 cours)

Elle vise surtout à apporter des éclairages sur les théories de l'apprentissage, l'étude du développement psycho-moteur de l'enfant, l'évolution graphique et spatiale chez l'enfant, et les différentes étapes du développement de l'enfant sur les aspects moteurs, intellectuels, sociaux et affectifs.

b. La formation pédagogique (6 cours)

Elle revêt deux aspects: d'une part une initiation à une pédagogie expérimentale par l'étude de techniques pédagogiques (travail de groupe, observation, docimologie) et d'autre part une initiation à une pédagogie générale par

l'étude de la sociologie de l'éducation et de l'analyse institutionnelle.

C. La formation didactique (9 cours)

Ce modèle de formation valorise la formation didactique dans 5 matières différentes:

mathématiques	(3 cours)
sciences	(2 cours)
sciences humaines	(1 cours)
éducation physique	(1 cours)
français	(2 cours)

Il permet une certaine polyvalence du maître de l'élémentaire mais par le biais de méthodologies spéciales.

Rarement (uniquement dans le cas des didactiques de MATHEMATIQUES) les cours sont axés sur la connaissance de la matière dont fait l'objet l'étude de la didactique. Par contre on aurait tendance à aborder les méthodologies spéciales par le biais d'une méthodologie générale dans le cas des sciences.

II Les cours libres (3 cours)

Trois cours libres sont pris en dehors du champ de spécialisation. Une étude serait à faire pour connaître le choix fait par les étudiants et les raisons qui ont motivé leur choix. D'après les quelques informations reçues les étudiants choisiraient prioritairement les cours de sexologie. - de religion.

III Les cours à option (3 cours)

Une étude faite au niveau des différents profils offerts aux étudiants en ce qui concerne les contenus des cours nous permet de dégager le tableau suivant:

Les cours à option

Psychologie	Pédagogie	Didactique
Profil A 2 cours axés sur la psycho-linguistique	1 cours techniques Audio-visuelles	3 cours didactiques Français, Musique, Religion.
Profil B		
bloc Français: 2 cours axés sur la psycho-linguistique		4 cours didactiques du français
bloc Mathématiques:		3 cours didactiques Math. et Sciences

Les étudiants qui choisissent le profil B prennent leurs cours dans la concentration Français. Peu nombreux sont ceux qui s'inscrivent en Mathématiques (pas plus d'une quinzaine d'étudiants).

TABLEAU SYNTHESE (vue d'ensemble)

Nous avons cru bon d'élaborer un tableau synthèse de la nature et du nombre des cours suivis suivant le profil choisi par l'étudiant.

	Psychologie		Pédagogie		Didactique		Stages		Libre		Total
	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	
Profil A	3	5	6	7	9	12	6	6	3	3	30 cours
Profil B Math.	3	3	6	6	9	12	6	6	3	3	30 cours
Profil B. Franç.	3	5	6	6	9	12	6	6	3	3	30 cours
Ensemble %	3 10%	5 16%	6 20%	7 23%	9 30%	12 40%	6 20%	6 20%	3 10%	3 10%	30 cours 100%

Les méthodes d'enseignement

Le sujet n'ayant jamais l'objet d'une recherche systématique* nous avons donc étudié les contenus des syllabus des cours donnés à la session automne 1975 espérant trouver quelques informations relatives aux approches pédagogiques utilisées par les professeurs.

Les informations recueillies ne nous permettent pas de présenter un tableau très complet, en effet:

- certains professeurs ont omis de décrire les modes d'enseignement utilisés.
- d'autres ont remis la décision au groupe étudiant.
- ceux qui utilisaient plusieurs méthodes (et c'est la majorité des cas) n'ont pas signalé l'importance qu'ils accordaient à chacune d'elle.
- les méthodes d'apprentissage sont confondues avec les méthodes d'évaluation et très souvent pas explicitées, ce qui peut donner lieu à toute sorte d'interprétation.

Néanmoins les lignes de forces qui se dégagent peuvent se résumer ainsi:

1° - Le cours magistral tient encore sa place dans la transmission des connaissances; il n'y occupe cependant, que très rarement la totalité de l'horaire. Il est toujours prolongé par des discussions, des débats ou des travaux pratiques.

2° - La liste de lectures obligatoires et les séminaires portant sur les lectures semblent être des modes très appréciés d'apprentissage.

* Deux enquêtes dont les résultats ne sont pas disponibles pour l'instant (à cause de la grève) pourront être communiquées: il s'agit d'un inventaire des différentes méthodes utilisées au département des sciences de l'Education et dans d'autres départements. Elles ne permettent cependant pas une élaboration des méthodes utilisées au niveau du préscolaire et élémentaire, les professeurs oeuvrant à ce niveau venant de différents départements.

3° - Le travail de recherche que rédigent les étudiants, seuls ou en groupe, sous la conduite du professeur semble être la clé de voûte de notre enseignement universitaire. Il aboutit généralement à un exposé incorporé dans le cours.

4° - Les mises en situation et les travaux pratiques occupent une place de moindre importance.

5° - On note peu d'utilisation de grands moyens d'information et d'auto-apprentissage: cours programmés, vidéo-cassettes, films, diapositives, bibliothèque de travail, team teaching. Et pourtant certains cours sont donnés jusqu'à 15 groupes différents (expl. cours de techniques d'observation ou milieu scolaire québécois) ce qui totalise un effectif total d'environ 600 étudiants. Il est vrai que tous les étudiants qui suivent ces cours ne sont pas inscrits au même module préscolaire et élémentaire mais il n'en demeure pas moins vrai que le contenu du cours est le même pour tous les étudiants inscrits en formation de maîtres.

L'Evaluation des étudiants *

L'évaluation est un "contrat" entre les étudiants et le professeur, cela veut dire, que les modalités de l'évaluation et de son échéance sont déterminées par le professeur en accord avec les étudiants.

Les contrats prévoient généralement un certain nombre d'activités. Une étude des syllabus nous permet de faire les remarques suivantes:

- l'examen (du type objectif ou traditionnel) tient très peu de place

* Une étude scientifique pourra être faite par la suite, la documentation pouvant être disponible au secrétariat du module.
Les tendances décrites ici ressortent d'une lecture minutieuse des différents syllabus.

dans l'évaluation. Rares sont les contrats qui en font mention.

- l'évaluation porte essentiellement sur les travaux de recherche qui sont individuels ou collectifs ou les deux à la fois. On note une préférence marquée pour l'évaluation mixte.

- signalons cependant que de plus en plus de professeurs accordent un certain pourcentage de la note aux présences aux cours.

- l'évaluation est de type qualificatif, mais une évaluation de type quantitatif semble retenir l'attention de certains professeurs.

Les modes d'évaluation sont multiples: il font intervenir aussi bien l'étudiant que le professeur ou l'équipe de travail. Mais une tendance très forte a laisser l'entière évaluation sous la seule responsabilité du professeur se fait sentir.

En ce qui concerne l'évaluation des stages, il est à noter que la pondération accordée à la note attribuée par le maître d'application ne dépasse jamais le 1/3 de la note globale. Une part aussi importante est laissée à l'évaluation de l'animateur pédagogique responsable du cours stage; cette évaluation porte sur le journal de bord où sont relatées les expériences du stagiaire. L'auto-évaluation du stagiaire compte pour le reste de l'évaluation.

La notation littérale est utilisée:

A : Excellent	D : Passable	S : Exigence satisfaite
B : Très bien	E : Echec	X : Abandon autorisé
C : Bien	F : Incomplet	K : Equivalences

Grandes lignes de force du modèle de formation des maîtres du Préscolaire et Elémentaire.

A la fin de notre description, les remarques suivantes peuvent être faites:

1°- La formation ne se fait pas dans de nombreuses directions, en effet unseul programme est offert.

2°- Le Ministère de l'Education en imposant une formule-cadre pour la délivrance d'un permis d'enseignement (Règlement No 4.) ne permet pas la multiplication de modèles de formation. L'étudiant se trouve inscrit à un Baccalauréat Spécialisé, la durée des cours ne peut être inférieure à 30 cours dont 10 au moins en psycho-pédagogie avec un minimum de 2 cours de pédagogie, 2 cours de didactique, 2 cours stage, 4 cours au choix (en pédagogie, didactique, stage) et 10 cours de spécialisation.

3°- La caractéristique fondamentale de ce programme de formation est son aspect chaotique: les professeurs qui enseignent dans ce module viennent de 8 départements différents et n'ont pas tous comme préoccupation première la formation des maîtres. De plus rares sont ceux qui enseignent plus d'une ou deux sessions suivies dans ce module (étude à faire).

4°- A cause du nombre important d'étudiants inscrits dans ce programme il n'est pas rare de se trouver en présence d'un auditoire dont l'effectif atteint une quarantaine d'étudiants.

5°- La séparation par discipline de l'enseignement des méthodes (méthodologie des sciences, méthodologie des math. etc...) peut présenter une sérieuse lacune: celle entre autre de voir un même étudiant apprendre à enseigner avec des modèles différents d'apprentissage.

6°- Ce programme accorde une part prépondérante à la didactique des disciplines de l'enseignement préscolaire et élémentaire (jusqu'à 40% de l'horaire complet).

7°- L'accent n'est pas mis sur la pratique de la classe. En effet les stages n'occupent que 20% de l'horaire complet.

.../20

20/...

8°- La pédagogie cède le pas à la psychologie.

9°- Il y a lieu de signaler l'atomisation de la formation. L'intégration des différents éléments de la formation pourra s'avérer difficile.

10°- Le principe de l'alternance entre la pratique et la théorie ne semble pas évident.

La formation des maîtres du secondaire

Généralités

La formation des maîtres du secondaire se fait à l'université du Québec à Montréal selon deux voies différentes:

A. La voie directe: les étudiants maîtres s'inscrivent à un Baccalauréat Spécialisé d'enseignement dans une matière qui fait l'objet d'enseignement dans les programmes du secondaire.

Les conditions d'admission sont les mêmes que celles exigées pour les maîtres du préscolaire et élémentaire, à savoir être détenteur d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'un diplôme jugé équivalent. Certains cours de niveau collégial sont exigés comme prérequis pour l'inscription à ces différents baccalauréats. La formation dure en moyenne 3 années pour un étudiant inscrit à temps plein.

B. La voie indirecte: les candidats détenteurs d'un diplôme universitaire de premier cycle et ce dans une discipline faisant l'objet d'enseignement au niveau secondaire ou collégial peuvent s'inscrire à un certificat en sciences de l'éducation qui leur permettra sur réussite d'être éligibles à la qualification légale d'enseigner. Ce programme de formation dure en moyenne 1 année pour un étudiant inscrit à temps plein.

Ces deux conceptions de la formation témoignent de deux philosophies bien différentes de la formation: dans le premier cas la formation pédagogique et la formation dans la discipline se font simultanément, alors que dans le deuxième cas la formation pédagogique n'interviendrait que lorsque le futur maître aurait déjà une culture approfondie de la discipline d'étude.

Il n'est pas certain que dans l'esprit des responsables des programmes on ait voulu faire cette distinction. En effet, il est à noter que la plupart de la clientèle inscrite au Certificat des Sciences de l'Education est composée d'enseignants déjà engagés dans le monde de l'enseignement et sans formation pédagogique initiale, cette voie de Formation donnerait alors plutôt bien plus l'image d'un perfectionnement ou d'un recyclage.

La voie directe: préparation du baccalauréat spécialisé d'enseignement

On retrouve presque toutes les matières qui font l'objet d'un enseignement au secondaire à savoir:

Sexologie	Biologie	Electrotechnique
Géographie	Chimie	Techniques de la mécanique
Histoire	Mathématiques	Administration
Sciences religieuses	Physique	Education culturelle
	Education physique	Musique

Structure du programme

Le Ministère de l'éducation trace pour cette formation en trois ans une formule-cadre. Tout programme de formation comporte au minimum:

- 10 cours de spécialisation dans la ou les disciplines choisies
- 10 cours de psycho-pédagogie dont 2 cours en pédagogie, 2 cours en didactique, 2 cours stages, 4 cours au choix en pédagogie, didactique ou stages.

Une étude des différents programmes offerts nous permet de tirer les remarques suivantes:

1. Une seule spécialisation est généralement offerte. L'étudiant est formé pour enseigner dans une seule matière. La polyvalence du professeur n'est pas privilégiée.
2. On aurait tendance en psycho-pédagogie à satisfaire aux exigences minimales ministérielles: 10 cours de psycho-pédagogie se retrouvent dans tous les programmes.
3. La formation dans la discipline choisie occupe généralement presque les deux-tiers du temps consacré à la formation totale.
4. L'étude dans la spécialité est nettement séparée de la didactique de cette spécialité.
5. Les étudiants inscrits à un Baccalauréat spécialisé d'enseignement suivent les mêmes cours que ceux qui se destinent à d'autres fonctions.

La voie indirecte: préparation du certificat en sciences de l'éducation

La formation comporte un total de 10 cours dont 8 obligatoires en psycho-pédagogie et 2 cours au choix dans la discipline ayant fait l'objet de spécialisation au niveau du diplôme universitaire.

Les 8 cours obligatoires se répartissent comme suit:

2 cours-stage d'enseignement

2 cours de didactique générale

1 cours de processus d'apprentissage

1 cours de fondements de l'éducation

1 cours milieu scolaire québécois

1 cours de sociologie de l'éducation

Quelques remarques peuvent être faites:

1° Il n'y a pas de séquence à respecter au niveau de ces différents cours.

2° Les stages sont axés surtout sur des pratiques en laboratoire (micro-enseignement).

3° Les étudiants inscrits au certificat suivent les mêmes cours quel que soit leur champ de spécialisation.

4° La majorité des étudiants sont inscrits à temps partiel et sont des enseignants en exercice.

organisation des études de premier cycle

description de l'organisation pédagogique

La principale nouveauté que présente l'Université du Québec est le remplacement de l'organisation traditionnelle en facultés par une structure double composée de départements et de modules.

Le but principal de ces structures est d'éviter la fragmentation de l'enseignement et de la recherche, d'assurer une meilleure utilisation des ressources de l'ensemble de l'Université et de permettre une plus grande participation des professeurs et des étudiants à la vie de l'Université.

L'étudiant admis à l'Université s'inscrit à un programme et à des activités de ce programme en vue de l'obtention d'un diplôme de baccalauréat ou de certificat. Les programmes sont regroupés en modules.

module

Le module est un organisme institué en vue d'aider les étudiants à atteindre les objectifs de leurs programmes d'études. Il correspond à un programme ou à un ensemble de programmes d'études, au groupe d'étudiants qui poursuivent le cheminement prévu par ces programmes, à l'équipe de professeurs qui guident les étudiants dans leur cheminement et aux personnes extérieures qui relient le module au marché du travail et à la profession.

Les responsabilités du module sont exercées par le Conseil de module, les conseillers ou le directeur selon le cas.

Le Conseil de module est composé d'au moins trois et d'au plus six professeurs parmi lesquels le directeur de module, d'un nombre égal d'étudiants, désignés par les étudiants du module, ainsi que de personnes extérieures à l'Université dont le nombre doit être inférieur ou égal au quart du nombre total d'étudiants et de professeurs.

En conformité avec les règlements et procédures de l'Université du Québec à Montréal, le Conseil de module a principalement pour mandat:

a) de définir les objectifs spécifiques des programmes dont il a la responsabilité et de veiller à leur mise en œuvre;

b) de définir, en vertu des règlements relatifs aux programmes, en conformité avec les politiques de développement de l'Université, le cadre général des programmes dont il a la responsabilité, de les évaluer, de les réviser et de transmettre ses recommandations au vice-doyen concerné;

c) de voir à ce que les étudiants rattachés au module soient conseillés sur le choix de leurs cours et le rythme de leurs études et à ce que chaque étudiant soit évalué globalement;

d) d'organiser, conformément aux politiques de l'Université, l'évaluation, par les étudiants, des enseignements qui leur sont dispensés;

e) d'assurer une liaison avec le milieu professionnel et social concerné par les objectifs des programmes dont il a la responsabilité.

f) d'établir des modalités d'admission et d'organiser l'accueil des nouveaux étudiants

g) de former les comités qu'il juge nécessaires.

Les conseillers sont des professeurs désignés par les départements, à la demande du vice-doyen.

Le conseiller, sous la juridiction du directeur, est chargé:

- d'accueillir les étudiants orientés vers le module au moment de l'admission et de l'inscription
- de conseiller les étudiants sur le choix des séquences et des cours et sur le rythme des études
- de favoriser la participation des étudiants à la vie universitaire
- de voir périodiquement les étudiants dont il a la responsabilité et de les recevoir sur demande
- d'évaluer globalement chaque étudiant et de faire des recommandations au Conseil du module.

Le directeur est un professeur détaché par un département pour assumer la direction d'un module. Il est nommé pour deux ans par le Conseil d'administration et désigné par le Conseil du module après avis de la Commission des études et des départements concernés.

Son mandat n'est normalement renouvelable consécutivement qu'une seule fois.

Le directeur est président du Conseil du module. Il est responsable de son module devant le vice-doyen et il est chargé de l'administrer.

famille

La famille regroupe un ensemble de modules présentant des affinités. Chaque famille est sous l'autorité d'un vice-doyen.

Programme : enseignement préscolaire et élémentaire

Cours obligatoires (24)

APL4170 evolution graphique

Relation entre les arts plastiques et le développement de l'intelligence. Caractéristiques des étapes de l'expression plastique. Description des stades d'évolution de l'enfance à l'âge adulte. Correspondance entre l'évolution spatiale. Différents types d'expression. Évaluation de travaux.

/Leçons magistrales et travaux pratiques.

Références: Lowenfeld, Viktor. *Creative and Mental Growth* (MacMillan, New York) 1957; Gesell, Arnold et France L. Ilg. *L'enfant de cinq à dix ans* (Presses universitaires de France, Paris) 1963; *L'adolescent de dix à seize ans* (Presses universitaires de France) 1965; Piaget, Jean. *La construction de réel chez l'enfant* (Delachaux et Niestle, Neuchâtel) 1950.

EDU1021 milieu scolaire québecois I

La réforme scolaire: organisation et fonctionnement sous les aspects administratifs et pédagogiques: commission royale d'enquête sur l'enseignement, ministère de l'Éducation, conseil supérieur de l'éducation, commissions scolaires locales et régionales, cegep et université; institutions privées. Formation du personnel pédagogique, statut de l'enseignement, problèmes inhérents à la réalité scolaire: école, langue et confessionnalité, financement scolaire, syndicalisme enseignant, éducation permanente.

EDU1031 école et société I

Étude des facteurs sociaux et culturels influençant les comportements des enfants à l'école (apprentissage, réussite et échec scolaires); l'enfant dans son milieu social. L'école et son environnement urbain. Les comportements des parents vis-à-vis de l'éducation dans les différentes classes de la société québécoise. L'enfant et ses expériences sociales extra-scolaires.

EDU1051 épistémologie de l'apprentissage

Étude du développement des structures mentales de l'enfant. Problèmes pédagogiques de l'apprentissage selon la théorie piagétienne. Analyse de l'intervention et rôle du maître dans la situation d'apprentissage (préscolaire-élémentaire).

Laboratoire, séminaires.

EDU1170 théories et techniques d'observation

Observation objective du milieu scolaire. Détermination des critères d'observation, construction et application des schémas de références. Objectivité, fidélité et validité des observations, hypothèses, théories, objectifs et modalités d'utilisation des techniques appliquées. Analyse et interprétation des données.

Séminaires, travaux pratiques individuels et en groupe.

Concomitant: EDU1291 Stage d'observation et d'investigation du milieu scolaire ou PEM1200 Stage d'observation et d'exploitation.

EDU1231 introduction à la didactique des sciences à l'élémentaire

Présenter l'enseignement comme un système obéissant à un processus. Objectifs de la didactique et de ses étapes. Choix et organisation des expériences pédagogiques. Formulation et organisation des expériences pédagogiques. Formulation et organisation des stratégies d'enseignement. Mobilité des programmes. Application à l'enseignement des sciences à l'élémentaire.

Classe-laboratoire, séminaires et travaux pratiques.

EDU3232 didactique des sciences I

Étude et application des démarches scientifiques élémentaires: observer, classifier, mesurer, inférer, communiquer, prédire. Étude et application des démarches scientifiques intégrées: interprétation des données, contrôle de variables, formulation d'hypothèses, élaboration de modèles, définitions opérationnelles, expérimentation. Familiarisation avec le programme-cadre. Matériel et documentation appropriés: classe-laboratoire.

EDU3241 introduction à la didactique des sciences humaines

Techniques de l'observation du milieu présent et passé, selon la méthode des centres d'intérêt. Initiation aux méthodes utilisées dans les recherches historiques, géographiques et sociologiques. Démarche concentrique.

Classe-laboratoire et séminaire.

cours obligatoires (suite)

EDU3531 objectifs et docimologie (domaine cognitif)
Construction d'un examen: détermination du contenu, formulation et taxonomisation des objectifs, table de spécification, formulation des items. Analyse statistique. Analyse des items.
Cours théoriques, atelier, travaux pratiques.

EDU3700 technique de travail en groupe
✓ Développement de la créativité individuelle et en groupe dans la résolution de problèmes. Brainstorming amélioré. Synectique. Projets, excursions personnelles et en sous-groupes, activités audio-visuelles, méthode de cas, démonstration par des personnes ressources, cours intensifs.

LIN2110 phonétique et enseignement du français
Initiation à l'observation du parler qu'on entend: étude d'enregistrement pris dans des classes de niveau élémentaire. Quelques caractéristiques articulatoires du langage de l'enfant. Descriptions des phones du français de Montréal. Certains phénomènes propres au français québécois. Application à l'enseignement du français (préscolaire et élémentaire).
Travaux dirigés et séminaires.

LIN3340 didactique I: didactique du français, langue maternelle, à l'élémentaire
Postulats linguistiques des quatre «savoirs» du programme-cadre. Analyse du français parlé et écrit au Québec: normes et usages. Critique des méthodes. Critères du contrôle, de corrections et d'évaluation de l'oral et de l'écrit.
Travaux pratiques.

PEM1100 classe-atelier I
Techniques d'aménagement du milieu scolaire en fonction d'un enseignement individualisé. Prise de position critique sur l'approche pédagogique de divers milieux. Esprit et organisation pratique de divers milieux. Esprit et organisation pratique de l'enseignement individualisé à l'école élémentaire. Par une série d'ateliers de sensibilisation et d'expérimentation, l'étudiant-maître clarifie son option pédagogique en restructurant une classe.
Référence: divers articles pédagogiques sur le sujet.

PEM1200 stage d'observation et d'exploitation
Observation par l'étudiant-maître des caractéristiques du milieu dans lequel il effectue son stage. Étude des divers types de relations maîtres-élèves. Observation de la relation sous ses diverses facettes. L'étudiant-maître sera appelé à construire des instruments d'observation de la relation maître-élève. Après une analyse poussée des données recueillies, il prépare un projet personnel visant à améliorer sa relation avec l'élève. Il expérimente en classe ce projet et en analyse les résultats à la fin du stage (prise en charge occasionnelle de la classe).
Concomitant: EDU1170 Théories et techniques d'observation

PEM2100 classe-atelier II
L'étudiant-maître, l'esprit des programmes-cadres et l'influence du milieu socioculturel sur le changement. Synthèse des programmes-cadres.

Relations avec l'enseignement individualisé. Élaboration d'un programme institutionnel: influence du milieu socioculturel sur l'implantation de l'enseignement individualisé. Après une étude théorique, des équipes d'étudiants-maîtres créent un programme institutionnel, l'expérimentent dans leur milieu et étudient, avec des instruments propres à l'observation, les étapes de l'implantation.
Référence: divers articles pédagogiques sur le sujet.
Préalable: PEM1100 Classe-atelier I.

PEM2200 stage d'observation et d'enseignement
L'acquis de l'étudiant-maître en tant que personne: réflexions, prises de position sur son statut, son rôle, sa fonction; autocritique de sa relation avec le milieu social et la structure scolaire; spécification de son projet éducatif. Par une suite de mises en situation, l'étudiant-maître fait le point sur ses pratiques pédagogiques et ses objectifs personnels. Les étudiants à temps complet prennent charge progressivement d'une classe (responsabilité limitée).
Préalable: PEM1200 Stage d'observation et d'exploitation.

cours obligatoires (suite)

PEM3100 classe-atelier III

L'étudiant-maître et la création du matériel didactique favorisant le développement de diverses habiletés. Organisation d'un milieu favorable à l'utilisation des fiches de travail et du matériel audio-visuel. Observation systématique du processus d'utilisation des fiches de travail dans une classe. En équipe, les étudiants participent à la construction de matériel didactique nouveau. Durant tout le cours, l'accent est surtout mis sur le déblocage de la créativité des enseignants, condition première à l'élaboration de matériel didactique valable.
Référence: divers articles pédagogiques sur le sujet.
Préalable: PEM2100 Classe-atelier II.

PEM3200 stage d'enseignement

L'agir de l'étudiant-maître en tant que pédagogue: organisation effective du travail à court et moyen termes, modes opérationnels d'action, élaboration et réalisation d'un projet pédagogique exploratoire. En guise de synthèse des cours PEM, l'étudiant-maître élabore, expérimente et évalue une recherche-action tenant compte des besoins du milieu. Pour les étudiants à temps complet, il s'agit d'un stage autonome d'enseignement.
Préalable: PEM2200 Stage d'observation et d'enseignement.

PSY2330 introduction à la genèse du comportement

Initiation aux différentes étapes du développement normal de l'enfant, sous les aspects moteur, intellectuel, affectif et social. Principes du développement et de la croissance. La maturation. L'hérédité et le milieu. Grandes périodes du développement, phase intra-utérine, période de zéro à deux ans, période de deux à six ans, période de six à dix ans; le tout aux points de vue sensori-moteur, intellectuel, affectif, et social. Les préalables à l'apprentissage scolaire. L'adaptation de l'enfant à l'école.

MAT1001 mathématiques I

Mise en évidence des liens entre les notions ensemblistes et logiques préparatoires à la géométrie, l'arithmétique et l'algèbre. Étude de différents modes de représentation de ces notions en vue d'applications à l'enseignement élémentaire.
Travail d'équipes, exposés, discussion et production de matériel didactique.
Référence: notes du professeur et principaux manuels scolaires québécois.

MAT2001 mathématiques II

Approfondissement des notions ensemblistes, en particulier de la notion de relation; utilisation de cette notion dans les différentes branches des mathématiques et introduction du nombre cardinal. Applications à l'enseignement élémentaire et initiation à plusieurs théories de la didactique des mathématiques.
Travail en équipes avec matériel didactique, exposés, discussion et création de matériel didactique.
Références: notes du professeur, fiches sur les relations de Dienes, Z.P. (Organisation de coopération et de développement économiques) et principaux manuels québécois.
Préalable: MAT1001 Mathématiques I

MAT3001 mathématiques III

Étude des systèmes de nombre N, Z, Q: définition, construction, propriétés, opérations, équations et inéquations. Introduction à R et à C. Étude des systèmes de mesures. Applications variées. Insistance sur la notion de preuve et exploitation de matériel didactique varié.
Exposés du professeur, travail en équipe sur des ateliers préparés, présentation par équipe d'un sujet choisi dans le programme cadre.
Référence: notes du professeur, manuels scolaires québécois et

KIN6180 motricité

Étude analytique des composantes psychophysiologiques de l'acte moteur (praxie) et diagnostic du développement psychomoteur de l'enfant. Motricité: définition, formes et fondements neurophysiologiques. Développement moteur: ses étapes, lois de croissance, maturation et exercice. Justesse de la réponse motrice ou comportement psychomoteur adapté. Champs d'application de la motricité. Instruments d'évaluation, diagnostic pédagogique.
Cours magistral et travaux pratiques (gymnase).
Référence: textes choisis.
Préalable: KIN2070 Biocinétique I

Cours obligatoires (fin)

KIN8190 éducation motrice

Sensibilisation aux problèmes du mouvement et étude des relations entre l'éducation motrice et les apprentissages scolaires à l'élémentaire.

L'éducation motrice. Les facteurs constitutifs. L'influence à l'élémentaire. La séance d'éducation motrice: programmation à l'élémentaire et élaboration de leçons.
Cours magistral et travaux pratiques (gymnase).
Référence: Le Bouich, J. *Éducation par le mouvement* (Éditions sociales françaises).

Cours optionnels (3)

Profil A (niveaux préscolaire et premier cycle de l'élémentaire)

EDU1811 techniques audio-visuelles

Entraînement systématique à la manipulation des différents appareils audio-visuels utilisés en milieu scolaire: production de documents audio-visuels simples et nécessaires en milieu scolaire: affiches, transparents, diapositives; intégration des moyens audio-visuels au processus de l'acte d'enseignement.
Cours théoriques et laboratoires pratiques, démonstration, exécution, évaluation.
Concomitant: EDU3621 Initiation à l'enseignement programmé.

LIN2810 introduction à la pathologie du langage

Sensibilisation aux différents troubles d'apprentissage de la langue parlée chez le jeune enfant. Anatomie et physiologie du langage et de l'audition. Les troubles associés à des malformations physiques, des déficiences auditives, des retards intellectuels, des perturbations affectives et émotionnelles, des atteintes neurologiques. Identification de quelques moyens de dépistage et une approche théorique sur le diagnostic différentiel.
Leçons magistrales et travaux dirigés.

LIN3400 acquisition du langage chez l'enfant

Aperçu chronologique de l'évolution linguistique de l'enfant. Formation de mots (mise en évidence de règles de généralisation). Examen des caractéristiques du vocabulaire, du langage en mots-phrases, du langage télégraphique et des structures syntaxiques plus complexes, étude des relations sémantiques exprimées par l'enfant. Aspect psycho-biologique: rapports entre développement linguistique et développements cognitif et biologique. Aspect sociologique: influence du milieu (par exemple favorisé/défavorisé); influence de l'interaction avec l'entourage: famille, pairs, école; l'input linguistique: renforcement, correction, expansion.
[illegible] et travaux pratiques.

LIT2100 la littérature enfantine de langue française

Examen critique de la littérature enfantine de langue française des dix dernières années. Thèmes, symboles, qualité de l'écriture et des images, personnages, messages, implications, etc. Corpus constitué d'un choix d'albums, collections, romans, périodiques les plus communément mis à la disposition des enfants québécois.
Recherche dirigée et séminaires.

MUS1800 didactique de la musique B (élémentaire)

Didactique de l'expression musicale chez l'enfant par le développement du sens rythmique, de l'audition, de l'intonation, de l'improvisation et de la lecture de la notation musicale selon les principes fondamentaux des méthodes Dalcroze, Orff, Kodaly et Martenot; étude d'un répertoire vocal; maîtrise d'un instrument mélodique. Étude du programme du ministère de l'Éducation pour les classes élémentaires. Moyen d'utilisation de la discographie. Ce cours s'adresse aux titulaires de classe à l'élémentaire.

REL9090 univers religieux de l'enfant

Initier à une connaissance de l'univers religieux de l'enfant québécois de six à douze ans; développer la capacité de lecture des signes qui, dans le comportement de l'enfant, appellent une ouverture aux symboles, au sacré, à des univers religieux; découvrir les orientations qui, à court terme ou à long terme, peuvent favoriser une éducation scolaire qui tienne compte de ces valeurs; l'enfant a-t-il un univers religieux qui lui est propre ? Comment se manifeste son ouverture aux symboles, au sacré, à des univers religieux ? Quelle est la contribution du milieu familial, du monde scolaire et de l'environnement social en ce qui a trait aux caractéristiques de ces univers ? Comment l'enseignement religieux scolaire tient-il compte de ces données ? Observation dans des groupes d'enfants de six à douze ans; expériences vécues de sensibilisation aux symboles, au sacré, à diverses expressions de l'expérience religieuse.

Profil B

Trois cours dans l'un des blocs suivants :

bloc français

LIN1000 grammaire du français moderne

À partir de la grammaire traditionnelle, essai d'exploration des grandes caractéristiques du français moderne. Systèmes de communication. Rapports généraux entre langue parlée et langue écrite. Linguistique et grammaire. Français parlé, français écrit. Description du français oral. Les unités: phrase, mot, monème. Examen des termes de la phrase. Accord en français contemporain oral et écrit. Emploi des temps verbaux en français contemporain. Tentative de description du franco-québécois. Norme et usage.

Leçons magistrales et travaux pratiques.

LIN2810 introduction à la pathologie du langage

Sensibilisation aux différents troubles d'apprentissage de la langue parlée chez le jeune enfant. Anatomie et physiologie du langage et de l'audition. Les troubles associés à des malformations physiques, des déficiences auditives, des retards intellectuels, des perturbations affectives et émotionnelles, des atteintes neurologiques. Identification de quelques moyens de dépistage et une approche théorique sur le diagnostic différentiel.

Leçons magistrales et travaux dirigés.

LIN3290 didactique de la lecture à l'élémentaire

Apprentissage et perfectionnement de la lecture à l'élémentaire. Automatismes à acquérir et connaissances à approfondir. Passage de la grammaire parlée à la grammaire écrite; perception globale et perception analytique du mot. Définition des mémoires auditive, visuelle et motrice. Données lexicales et syntaxiques. Techniques de lecture intensive et cursive, de lecture régulière et corrective.

Exposés et travaux pratiques.

LIN3490 acquisition du langage chez l'enfant

Aperçu chronologique de l'évolution linguistique de l'enfant. Formation de mots (mise en évidence de règles de généralisation). Examen des caractéristiques du vocabulaire, du langage en mots-phrases, du langage télégraphique et des structures syntaxiques plus complexes; étude des relations sémantiques exprimées par l'enfant. Aspect psycho-biologique: rapports entre développement linguistique et développements cognitif et biologique. Aspect sociologique: influence du milieu (par exemple: favorisé/défavorisé); influence de l'interaction avec l'entourage: famille, pairs, école; l'input linguistique: renforcement, correction, expansion.

Leçons magistrales et travaux pratiques.

REL5030 univers religieux de l'enfant

Initier à une connaissance de l'univers religieux de l'enfant québécois de six à douze ans; développer la capacité de lecture des signes qui, dans le comportement de l'enfant, appellent une ouverture aux symboles, au sacré, à des univers religieux; découvrir les orientations qui, à court terme ou à long terme, peuvent favoriser une éducation scolaire qui tienne compte de ces valeurs; l'enfant a-t-il un univers religieux qui lui est propre ? Comment se manifeste son ouverture aux symboles, au sacré, à des univers religieux ? Quelle est la contribution du milieu familial, du monde scolaire et de l'environnement social en ce qui a trait aux caractéristiques de ces univers ? Comment l'enseignement religieux scolaire tient-il compte de ces données ? Observation dans des groupes d'enfants de six à douze ans; expériences vécues de sensibilisation aux symboles, au sacré, à diverses expressions de l'expérience religieuse.

Profil B

Trois cours dans l'un des blocs suivants :

bloc français

LIN1000 grammaire du français moderne

À partir de la grammaire traditionnelle, essai d'exploration des grandes caractéristiques du français moderne. Systèmes de communication. Rapports généraux entre langue parlée et langue écrite. Linguistique et grammaire. Français parlé, français écrit. Description du français oral. Les unités: phrase, mot, monème. Examen des termes de la phrase. Accord en français contemporain oral et écrit. Emploi des temps verbaux en français contemporain. Tentative de description du franco-québécois. Norme et usage.

Leçons magistrales et travaux pratiques.

LIN2810 introduction à la pathologie du langage

Sensibilisation aux différents troubles d'apprentissage de la langue parlée chez le jeune enfant. Anatomie et physiologie du langage et de l'audition. Les troubles associés à des malformations physiques, des déficiences auditives, des retards intellectuels, des perturbations affectives et émotionnelles, des atteintes neurologiques. Identification de quelques moyens de dépistage et une approche théorique sur le diagnostic différentiel.

Leçons magistrales et travaux dirigés.

LIN3290 didactique de la lecture à l'élémentaire

Apprentissage et perfectionnement de la lecture à l'élémentaire. Automatismes à acquérir et connaissances à approfondir. Passage de la grammaire parlée à la grammaire écrite; perception globale et perception analytique du mot. Définition des mémoires auditive, visuelle et motrice. Données lexicales et syntaxiques. Techniques de lecture intensive et cursive, de lecture régulière et corrective.

Exposés et travaux pratiques.

LIN3400 acquisition du langage chez l'enfant

Aperçu chronologique de l'évolution linguistique de l'enfant. Formation de mots (mise en évidence de règles de généralisation). Examen des caractéristiques du vocabulaire, du langage en mots-phrases, du langage télégraphique et des structures syntaxiques plus complexes; étude des relations sémantiques exprimées par l'enfant. Aspect psycho-biologique: rapports entre développement linguistique et développements cognitif et biologique. Aspect sociologique: influence du milieu (par exemple favorisé/défavorisé); influence de l'interaction avec l'entourage: famille, pairs, école; l'input linguistique: renforcement, correction, expansion.

Leçons magistrales et travaux pratiques.

LIN4241 didactique II: méthodologie de l'enseignement du français au préscolaire et à l'élémentaire

Initiation au programme-cadre de français: expression orale et écrite: langue familière correcte, l'élocution et l'art de conter: lecture expressive, écriture et diverses formes de composition: perception orale et écrite; exercices d'audition; les diverses formes de contrôle, critères de composition, de correction et d'évaluation.
Préalable: LIN2110 Phonétique et enseignement du français ou LIN2501 Syntaxe et enseignement du français.

LIT2100 la littérature enfantine de langue française

Examen critique de la littérature enfantine de langue française des dix dernières années. Thèmes, symboles, qualité de l'écriture et des images, personnages, messages, implications, etc. Corpus constitué d'un choix d'albums, collections, romans, périodiques les plus communément mis à la [illegible]

bloc mathématiques - sciences

EDU5233 didactique des sciences à l'élémentaire et créativité

Initier à la créativité en didactique des sciences à l'élémentaire. Savoir définir des objectifs pédagogiques précis touchant les notions des sciences, sciences physiques et sciences de la terre. Chercher à établir des séquences d'activités en regard de ces objectifs. Produire un matériel didactique approprié. Formuler une stratégie d'enseignement correspondant.
Classe-laboratoire, séminaires et travaux pratiques.

MAT4001 mathématiques IV

Notions fondamentales de géométrie des transformations: transformation géométrique, invariant, figure fixe, groupe de transformations. Étude des isométries: translation, symétrie et rotation.
Références: Yaglom, I.N.: *Géométrie des transformations* (L.W. Singer Co.); Dienes, Z.P.: *Géométrie des transformations I, II, III* (H.M.H., Montréal); UUCSM: *Géométrie dynamique* (Édition Julienne, Longueuil).
Préalable: MAT3001 Mathématiques III.

MAT5001 mathématiques V

Synthèse des notions élaborées dans les cours de didactique précédents et introduction aux concepts du niveau secondaire autour des thèmes suivants: structures, isomorphismes, problèmes et application. Pour chaque thème: applications de niveau élémentaire, problématique au secondaire et sujets de travaux.
Cours magistral, travaux en équipe et individuels.
Référence: notes du professeur.
Préalable: MAT4001 Mathématiques IV.

SECTION 2

LA FORMATION DES MAITRES DES NIVEAUX

PRESCOLAIRE, ELEMENTAIRE ET SECONDAIRE

A

L'UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES

Pierre-Léon Trempe
Mars 1977

TABLE DES MATIERES

Page

BACCALAUREAT "EDUCATION PRESCOLAIRE"

- I Objectifs généraux de ce programme 1
- II Modalités d'opérations 3
- III Normes administratives 7

BACCALAUREAT "ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE"

- I Objectifs généraux de ce programme 8
- II Modalités d'opérations 9
- III Normes administratives 12

BACCALAUREAT ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

- I Objectifs généraux de ce programme 13
- II Modalités d'opérations 14
- III Normes administratives 17

CERTIFICAT EN SCIENCES DE L'EDUCATION

- I Objectifs généraux de ce programme 18
- II Modalités d'opérations 19
- III Normes administratives 22

TABLEAU DES DIFFERENTS PROGRAMMES 23

-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-

BACCALAUREAT "EDUCATION PRESCOLAIRE"

I OBJECTIFS GENERAUX DE CE PROGRAMME

"Préparer les étudiants à oeuvrer au niveau préscolaire (0-6 ans) dans des milieux divers (classes maternelles de 3, 4 et 5 ans, centres de jour, hôpitaux, maternelles thérapeutiques, etc..."

"Former l'étudiant pour qu'il soit capable d'appliquer et développer les principes de base de l'éducation préscolaire, à savoir: 1) favoriser le développement de l'enfant en tant qu'être individuel et social, 2) offrir à l'enfant un milieu lui permettant de vivre pleinement sa vie d'enfant, 3) favoriser son développement de façon à lui permettre d'accéder sans difficulté aux étapes ultérieures de sa croissance et de son éducation".

(Il est à noter que ce programme ne vise pas uniquement à former des gens capables d'oeuvrer en milieu scolaire. Il vise à former un individu capable de favoriser l'épanouissement du jeune et même du très jeune et ce, quel que soit le milieu où il vit).

Objectifs particuliers des cours

Sous cette rubrique, nous tenderons de départager l'importance relative accordée aux différents types d'acquis visés en terme de savoirs factuels, savoir-faire et savoir-être*, estimée à partir de la description des objectifs de chacun des cours.

---

* Ces termes se définissant comme suit, en première approximation:

les savoirs factuels:	acquis relatifs à des faits concernant des évènements concrets ou concernant des constructions abstraites.
les savoir-faire:	acquis relatifs à des capacités d'action concrètes ou abstraites
les savoir-être:	acquis relatifs à des motifs d'action; généralement, il s'agit d'attitudes ou de valeurs.

Au niveau de l'ensemble des activités offertes au programme (cours obligatoires + cours optionnels au complet) le partage nous apparaît comme suit:

savoirs factuels	62%
savoir-faire	22%
savoir-être	16%

Au niveau des activités obligatoires seulement

savoirs factuels	53%
savoir-faire	25%
savoir-être	23%

Au niveau des activités optionnelles

savoirs factuels	87%
savoir-faire	13%
savoir-être	-

Il est à noter que les objectifs prévus des cours peuvent varier quelques peu selon le professeur qui assume le cours. Ces variations d'un professeur à l'autre sont, dans l'ensemble, relativement faible concernant l'acquisition des savoirs factuels et des savoir-faire visés.

La situation n'est cependant pas identique en ce qui a trait au savoir-être. Nous ne croyons pas faire erreur en avançant qu'il y a souvent de grands écarts entre les intentions sur papier et les résultats obtenus.

II MODALITES D'OPERATIONS

Cheminements proposés:

1ière année	1er semestre	5 obligatoires en psychopédagogie
	2e semestre	4 obligatoires (2 psychopédagogie + 1 stage + 1 spécialisation*) + 1 optionnel
2e année	1er semestre	3 obligatoires (2 psychopédagogie + 1 spécialisation) + 2 optionnels
	2e semestre	3 obligatoires (1 psychopédagogie + 1 stage + 1 spécialisation) + 1 libre + 1 optionnel.
3e année	1er semestre	5 obligatoires (3 psychopédagogie + 1 spécialisation + 1 stage)
	2e semestre	1 obligatoire (psychopédagogie) plus 2 libres + 2 optionnels.

N.B. Ce cheminement peut être respecté dans l'ensemble puisque seulement 10% des étudaints sont inscrits à temps partiel.

21 obligatoires:

- Psychologie et pédagogie de la créativité
- Développement du langage de l'enfant
- Sciences à la maternelle
- Atelier d'expression plastique
- Atelier d'expression musicale et rythmique
- Atelier d'expression dramatique
- Stage I introduction
- Stage II participation
- Stage III responsabilité

---

* ex. "expression verbale", "expression dramatique", etc...; ce sont des des activités qui s'adressent à la formation personnelle de l'édudiant.

- Psychologie de l'enfance inadaptée
- Organisation scolaire du Québec
- Sociologie de l'éducation
- Courants pédagogiques et philosophie de l'éducation
- Psychologie du développement I
- Séminaire de recherche sur le comportement de l'enfant
- Organisation des maternelles et centres de jour
- L'éducation psychomotrice au préscolaire
- Pédagogie générale au préscolaire
- Prérequis à l'apprentissage des mathématiques et lecto-écriture
- Analyse du français parlé

Plus 6 optionnels parmi les suivants:

- Psychologie du développement II
- Théorics et techniques opératoires
- Eveil de la conscience religieuse de l'enfant
- Introduction à la linguistique
- Hygiène et nutrition du jeune enfant
- Inadaptations sociales de l'enfant
- Troubles de la parole et du language, troubles physiques et psycho-moteurs
- Problèmes psychologiques, médicaux et éducationnels de déficients mental
- L'enfant hospitalisé
- Méthodologie des activités de loisirs
- Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent
- Evolution graphique
- Techniques audio-visuelles
- Méthodes de recherches en éducation

Plus 3 cours libres (à toute fin pratique, ces cours peuvent être choisis parmi n'importe lesquels des cours offerts à l'Université à la condition que les prérequis (s'il y a lieu) soient respectés et qu'il y ait disponibilité relativement au contingentement (possible pour certains cours).

Approches pédagogiques

A ce sujet, nous disposons de relativement peu de renseignements. Une consultation des syllabus de cours nous indique que les approches suivantes sont utilisées dans différentes proportions selon les cours et selon les professeurs:

- magistral
- démonstration
- observation
- document audio-visuel
- séminaire
- tutorat

sans compter l'expérience vécue qui alimente d'une façon particulière les stages.

Evaluation des étudiants

Les travaux d'étudiants constituent généralement le moyen d'évaluation; il y a aussi des examens. Les travaux ou/et tests, effectués durant la session contribuent également à déterminer la note de l'étudiant. Cette notation est effectuée au moyen de lettre A (excellent), B (très bon), C (bon) D (passable), E (échec).

Evaluation des cours

Le conseil du module procède à l'évaluation des enseignements au moyen d'un questionnaire ad hoc, que les étudiants remplissent anonymement en fin de semestre.

Par ailleurs, les étudiants adressent au Directeur du module les doléances qu'ils formulent relativement à un cours en particulier, et ceci peut ce faire en tout temps durant le semestre. Au besoin, le Directeur du module rencontre le professeur qui assume le cours pour tenter de remédier à la situation.

Formateurs

Dans les circonstances actuelles - on travaille en effet actuellement à remédier à la situation - 70% des cours sont assumés par des chargés de cours.

Des 21 cours obligatoires, 17 relèvent du Département des sciences de l'éducation, 3 du Département de psychologie et un du Département de français.

Des 14/21 cours spécifiques au programmes, 12 sont assumés par le Département des sciences de l'éducation.

Pour les 14 cours optionnels:

3 relèvent des sciences de l'éducation
6 relèvent de la psychologie
2 relèvent des sciences de la santé
1 relève du Département de français
1 relève des arts plastiques
1 relève de la génagogie

III NORMES ADMINISTRATIVES

Conditions d'admission

1. Diplôme d'étude collégial général

ou 2. Brevet d'enseignement

ou 3. D.E.C. professionnel sur recommandation d'un comité de sélection

ou 4. Agé d'au moins 23 ans avec connaissances suffisantes et expérience pertinente sur recommandation d'un comité de sélection.

Qualification:

Pour obtenir son diplôme, il suffit que l'étudiant est complété et réussi les différents cours obligatoires et suffisamment de cours optionnels pour atteindre les 90 crédits.

Recommandation au permis d'enseigner

Le Directeur de module connaissant généralement bien ses étudiants établit une note d'appréciation concernant les différents items que comporte la formule du M.E.Q. recommandant l'étudiant au permis d'enseignement. Dans le cas des étudiants moins connus (ex. temps partiels) les notes des différents cours constituent la principale source de référence.

BACCALAUREAT "ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE"

I OBJECTIFS GENERAUX DE CE PROGRAMME

- vise la formation au changement dans une société pluraliste
- initie aux théories de l'apprentissage, de comportements, du séduquant, des habiletés à développer de l'acte d'enseignement
- le module favorise le prise en charge par l'étudiant de son propre apprentissage
- incite à la créativité, à l'esprit de recherche et à l'adaptation aux exigences d'une pédagogie en perpétuel changement.

Objectifs particuliers des cours

Comme nous l'avons fait pour l'étude du baccalauréat éducation préscolaire nous tenterons de départager la proportion des objectifs (tels qu'ils sont décrits dans l'annuaire de l'Université) en fonction de leurs visées relativement aux différents types de savoirs.

Pour l'ensemble des cours (obligatoires plus optionnels)

savoirs factuels:	66%
savoir-faire:	27%
savoir-être:	08%

Pour les activités obligatoires seulement:

savoirs factuels:	67%
savoir-faire:	27%
savoir-être:	07%

Pour les activités optionnelles seulement:

savoirs factuels:	65%
savoir-faire:	26%
savoir-être:	09%

II MODALITES D'OPERATOIN

Cheminement proposés:

1ière année	1er semestre	4 oblig. (4 psycho-péd.) + 1 opt.
	2e semestre	3 oblig. (3 psycho-péd.) + 2 opt.
2ième année	1er semestre	2 oblig. (1 psycho-péd.+1spec.)+ 3 opt.
	2e semestre	4 oblig. (3 psycho-péd.+1 spec.) + 1 libre
3ième année	1er semestre	4 oblig. (4 psycho-péd.) + 1 libre
	2e semestre	4 oblig. (1 spec.+ 3 psycho-péd.) + 1 libre

N.B. Vue la très forte clientèle à temps partiel (± 75%) ce cheminement est rarement respecté.

Domaines de Formation

21 cours obligatoires

1. Développement du langage de l'enfant
2. Expression par les arts plastiques et didactique des arts plastiques
3. Didactique du français I
4. Didactique des mathématiques I
5. Didactique du français II

6. Didactique des mathématiques II
7. Projet en mathématiques
8. Stage I: observation du milieu scolaire et séminaire
9. Didactique de la cathéchèse I
10. Stage II: apprentissage du geste pédagogique
11. Stage III: enseignement en participation et séminaire
12. Didactique en sciences de la nature
13. Didactique en arts plastiques
14. Organisation scolaire du Québec
15. Méthodes de recherches en éducation
16. Sociologie de l'éducation
17. Courants pédagogiques et philosophie de l'éducation
18. Psychologie du développement I
19. Théorie du développement mental
20. Introduction à la linguistique
21. Théorie mathématiques I

3 optionnels parmi les suivants:

1. Psychomotricité (théorie et pratique)
2. Psychologie et pédagogie de la créativité
3. Didactique en éducation musicale
4. Techniques audio-visuelles

3 optionnels parmi les suivants:

5. Troubles de la parole et du langage
6. Troubles physiques et psychomoteurs
7. Dynamique de groupes et techniques d'animation
8. Les difficultés d'apprentissage scolaire
9. Enseignement programmé
10. Animation I: principes de l'animation
11. Animation II: laboratoire de groupes de travail

12. Psychologie scientifique et expérimentale
13. Psychophysiologie I
14. Psychologie de la motivation et de l'apprentissage
15. Théories et techniques opératoires I
16. Psychologie dynamique I
17. Psychologie des groupes
18. Psychologie dynamique des groupes
19. Problèmes de grammaires
20. Stylistique
21. Synthèse structurale
22. Grammaire générative

3 cours libres (peuvent être choisis dans la banque de tous les cours offerts par l'Université, à condition que les prérequis soient respectés et qu'il y ait des places disponibles dans les groupes)

<u>Approches pédagogiques</u>

Identique à ce qui est écrit pour baccalauréat éducation préscolaire

<u>Evaluation des étudaints</u>

Identique à éducation préscolaire

<u>Evaluation des cours</u>

Identique à éducation préscolaire

Formateurs

Vu le grand nombre de cours dispensés à l'extérieur des murs de l'Université (Sorel, Drummondville, Shawinigan, Thetford, Victoriaville, La Tuque), la majorité des cours est assumée par des chargés de cours; selon le Directeur de module au moins les trois quarts des cours serait assumés par des chargés de cours. Même à l'intérieur des murs de l'Université, ce pourcentage serait encore très élevé.

III NORMES ADMINISTRATIVES:

Conditions d'admission

D.E.C. ou équivalent
en terme de cours: mathématiques 101
bio. 301 ou 921
psycho. 101, 201
socio. 960, 961
ou âgé d'au moins 23 ans et possédant connaissances suffisantes et une expérience pertinente sur recommandation d'un comité de sélection.
et connaissance du français

Qualification

Identique à baccalauréat éducation préscolaire

Recommandation au permis d'enseigner

Identique à baccalauréat éducation préscolaire

BACCALAURÉATS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Les baccalauréats d'enseignement secondaire offerts à l'Université du Québec à Trois-Rivières sont au nombre de dix soit:

- biologie
- chimie
- mathématiques
- physique
- géographie
- histoire
- sciences religieuses
- administration
- études anglaises
- études françaises

I OBJECTIFS GENERAUX DE CES PROGRAMMES:

Ces programmes visent à "développer, chez le futur maître, des attitudes, des comportements favorisant une prise de conscience personnelle ou collective, de manière à le rendre apte à se définir et à s'adopter au renouveau pédagogique d'éducation secondaire".

Ils visent en outre à "l'acquisition de connaissances approfondies; à la maîtrise des principes de base en psychopédagogie; à l'intégration de ces connaissances au plan didactique".

Objectifs particuliers des cours

Etant donné la très grande diversité des cours que comportent ces différents programmes, il m'apparaît inopportun de tenter de départager l'importance relative des différents types d'acquis comme cela a été réalisé pour les deux programmes précédents.

II MODALITES D'OPERATION

Cheminement proposé

Etant donné que la majeure partie de la clientèle de ces programmes est inscrite à temps partiel, les cheminements proposés - étant d'ailleurs différents d'un programme à l'autre - ne sont que rarement suivis. Il ne m'apparaît donc pas utile de les présenter ici.

Domaine de formation

Sans préciser les thèmes abordés dans le cadre de la formation disciplinaire, voici un aperçu des normes en vigueur dans ces différents programmes:

discipline	C. oblig.	C. libres	C. option. Péd.	C. Option. discipl.
1. physique 2. chimie 3. biologie 4. math. 5. histoire	21	3	3	3
6. géograph. 7. administ.	22	3	3	2
8. sc. rel. 9. ét. fran.	20	3	3	4
10. anglais	18	3	3	6

La formation psychopédagogique est "assurée" par un minimum de 10 cours pour les disciplines 1, 2, 3, 4 et 7 et de 11 cours pour les autres disciplines. Ce nombre peut augmenter de 3 cours si l'étudiant choisit ses cours libres en psychopédagogie.

Pour la formation minimale, on retrouve toujours les cours suivants:

- Didactique I (général)
- Didactique II (discipline)
- Stage I: apprentissage du geste pédagogique
- Stage II: enseignement en participation et séminaire
- Organisation scolaire du Québec
- Psychologie de l'éducation

Ensuite, pour les autres cours de psychopédagogies obligatoires, on retrouve un ou deux des cours suivants selon les programmes:

- Psychologie scientifique et expérimentale
- Animation I: principes de l'animation
- Animation II: laboratoire de groupes de travail

Enfin, l'étudiant choisi trois cours parmi les suivants (s'il se limite aux normes minimale):

- Sociologie de l'éducation
- Courants pédagogiques et philosophie de l'éducation
- Techniques audio-visuelles
- Enseignement programmé
- Psychologie de l'enfant et de l'adolescent
- Psychologie et pédagogie de la créativité
- Méthodes actives
- Dynamique de groupes et techniques d'animation

Approches pédagogique

En plus des moyens décrits dans les programmes précédents, il faut ajouter les sciences de laboratoire et les stages sur le terrain pour certains cours.

Evaluation des étudiants

Identique aux deux programmes précédents

Evaluation des cours

Identique aux deux programmes précédents

Formateurs

Vu la grande diversité des cours ainsi que leurs nombres, il nous apparaît impossible de fournir des statistiques exactes à ce sujet. Il est à tout le moins, probable que les professeurs réguliers et les chargés de cours se distribuent également.

III NORMES ADMINISTRATIVES

Conditions d'admission

- D.E.C. ou équivalent
- Selon le programme différents cours du niveau collégial sont exigés
- Ou agé d'au moins 23 ans et possédant connaissances suffisantes et une expérience pertinente sur recommandation d'un comité de sélection.

Qualification

Identique aux deux programmes précédents

Recommandation au permis d'enseignement

Identique aux deux programmes précédents

CERTIFICAT EN SCIENCES DE L'EDUCATION

Dans le cadre de ce programme général, l'Université du Québec à Trois-Rivières offre deux cheminements particuliers, correspondant chacun à des domaines différents:

- Cheminement général
- Cheminement professionnel

I OBJECTIFS GENERAUX DE CE PROGRAMME

"Ce programme fournit à la fois des connaissances disciplinaires et de la formation pédagogique ce qui vise à former un professionnel de l'enseignement désigné sous le titre de maître. Plusieurs éléments doivent entrer dans la formation du maître tels que la sociologie, la psychologie, la pédagogie et la méthodologie: tous ces aspects doivent être intégrés par des stages pratiques dans le milieu d'exercice de la profession".

"Le Certificat en sciences de l'éducation veut donner une formation qui tienne compte du niveau et du champ d'exercice en même temps que des connaissances disciplinaires déjà acquises. Le cheminement prévu permet l'acquisition d'outils de transmission de la connaissance et de l'évaluation, donne des connaissances nécessaires en pédagogie et information, favorise l'intégration des connaissances théorique au domaine pratique".

"Le programme de certificat s'adresse à toute personne qui désire poursuivre au niveau universitaire des cours de formation dans le but de se qualifier légalement en vertu du règlement numéro 4 du ministère de l'Education du Québec. Un tel programme s'adresse également aux personnes détentrices d'un premier grade universitaire: dans le cas, il apparaît comme un complément de formation essentiel pour la profession d'enseignement".

II MODALITES D'OPERATION

Modalites proposées et domaines de formation

Cehminement général:

Les cinq cours suivants:

- Psychologie de l'éducation
- Organisation scolaire du Québec
- Docimologie et évaluation I
- Sociologie de l'éducation
- Courants pédagogiques et philosophie de l'éducation

Pour compléter son programme, l'étudiant choisit cinq cours comme suit:

- Un cours parmi les suivants:
  - Psychologie scientifique et expérimentale
  - Psychologie du développement I
  - Psychologie de l'apprentissage I
  - Psychologie du développement II
- Deux cours de didactique choisis selon le niveau et le champ de spécialisation:
  - Didactique I
  - Didactique: enseignement des sciences humaines
  - Didactique: enseignement des sciences quantitatives
  - Didactique: sciences humaines au collégial
  - Didactique: sciences quantitatives au collégial
  - Didactique II: enseignement secondaire
  - Didactique II: enseignement collégial
- Deux cours de stage choisis selon le niveau et le champ de spécialisation:
  - Stage: apprentissage du geste pédagogique
  - Stage I: identification des problèmes pratiques d'enseignement
  - Stage : enseignement en participation et séminaire
  - Stage II: sensibilisation à la relation pédagogique

Cheminement professionnel:

Deux cours de stage comme suit:

- Le cours suivant:

  . Stage I: identification des problèmes pratiques d'enseignement

- Un cours parmi les suivants:

  . Stage II: sensibilisation à la relation pédagogique
  . Stage en industrie et rapport

- Un cours d'évaluation

  . Docimologie et évaluation I

- Un cours de législation

  . Organisation scolaire du Québec

- Deux cours de psychologie parmi les suivants:

  . Psychologie de l'enfance inadaptée
  . Psychologie de l'enfant et de l'adolescent
  . Apprentissage et comportement
  . Psychologie de la communication I

- Deux cours de didactique, soit l'un des blocs suivants:

  . Didactique I (enseignement professionnel)
  . Didactique II (enseignement professionnel)
  . Initiation à la technologie I
  . Initiation à la technologie II

- Deux cours parmi les suivants:

  - Sociologie de l'éducation
  - Courants pédagogiques et philosophie de l'éducation
  - Philosophie du travail et de la technique
  - Philosophie politique

Approche pédagogique

Semblable à celle employée pour les programmes décrits précédemment

Evaluation des étudiants

Semblable à celle employée pour les programmes décrits précédemment

Evaluation des cours

Semblable à celle employée pour les programmes décrits précédemment

Formateurs

Semblable à celle employée pour les programmes décrits précédemment

III NORMES ADMINISTRATIVES

Conditions d'admission

Pour les deux cheminements:

Condition particulière: connaissance du français

Adultes: les candidats, âgés d'au moins vingt-trois ans, possédant des connaissances suffisantes et une expérience pertinente peuvent être admis sur recommandation du comité de sélection concerné.

Pour le cheminement général:

Diplôme d'études collégiales (formation générale ou professionnelle) ou l'équivalent.

Cours du niveau collégial exigé(s)
- Psychologie: 101, 201
- Biologie: 301 ou 921
- Sociologie: 960, 961
- Mathématiques: 307

Pour le cheminement professionnel:

Détenir un diplôme de premier cycle universitaire ou un diplôme d'études collégiales en formation générale ou professionnelle plus expérience pertinente, ou être maître en enseignement professionnel et détenteur d'une autorisation provisoire d'enseigner.

Qualification

Semblable à celle adoptée pour les programmes décrits précédemment

Recommandation au permis d'enseigner:

Semblable à celle adoptée pour les programmes décrits précédemment

Voici en terminant un tableau décrivant la clientèle actuellement inscrite dans ces différents programmes.

PROGRAMMES	Étudiants actifs	
	Plein temps	Temps partiel
Education préscolaire	88	15
Enseignement élémentaire	52	154
Enseignement secondaire biologie	5	2
" " chimie	-	2
" " math.	1	7
" " physique	-	1
" " géographie	1	6
" " histoire	9	5
" " sc. rel.	2	4
" " administ.	-	12
" " ét. ang.	11	58
" " ét. fran.	11	27
Certificat cheminement général	-	± 100
Certificat cheminement professionnel	-	380

SECTION 3

Document de travail

La formation des maîtres du préscolaire, de l'élémentaire et du secondaire à l'Université de Sherbrooke

Présenté au

Comité d'étude et d'analyse des programmes courants de formation des maîtres dans les universités du Québec

Guy Stringer,
directeur général.

Février 1977

TABLE DES MATIERES

1- Introduction

2- Les objectifs généraux

3- Les programmes du préscolaire et de l'élémentaire

A) Les objectifs

B) Les modalités d'opération

1. Les conditions d'admission

2. Programme institutionnel: répartition des secteurs, psycho-pédagogie, discipline-didactique, stage

3. Programmes individuels: cheminements personnels

4. Approches pédagogiques

C) La recommandation de la qualification: permis et brevet.

4- Les programmes du secondaire

A) Les objectifs

B) Les modalités d'opération

1. Les conditions d'admission

2. Programme institutionnel: répartition des secteurs, psycho-pédagogie, discipline-didactique, stage

3. Programmes individuels: cheminements personnels

4. Approches pédagogiques

C) La recommandation de la qualification: permis et brevet. (Partie commune à tous les rapports: non incluse ici.)

5- L'évaluation (à venir)

6- La clientèle (à venir)

7- Le corps professoral

8- Conclusion (à venir)

Introduction

Ce document de travail[1] se veut le reflet de la situation actuelle à l'Université de Sherbrooke, tout en tenant compte des exigences requises dans le cadre des travaux de COPIE.

La situation de la formation des maîtres fait actuellement l'objet d'une grande opération, à l'échelle de l'Université, en vue de compléter la phase de l'intégration des écoles normales entreprise en 1969.

Le 15 septembre 1975, le Conseil universitaire de l'Université de Sherbrooke mettait sur pied un Groupe de travail chargé de proposer "une politique des orientations relatives à la formation et au perfectionnement des maîtres qui s'inspireront des objectifs énoncés par le Conseil des universités dans son Avis au ministre de l'Education sur la formation des maîtres" (13-03-74).

A la suite de la publication du Rapport de ce Groupe de travail sur la formation des maîtres, en juin 1976, le Conseil d'administration adoptait le 22 novembre, sur la recommandation du Conseil universitaire, une série de recommandations relatives à la formation et au perfectionnement des maîtres. Ces recommandations doivent être considérées comme des ORIENTATIONS qui devraient guider l'Université de Sherbrooke dans l'aménagement de ses structures et dans la révision de ses programmes.

La lecture de ce texte doit tenir compte de cette phase de transition à l'Université.

2. Les objectifs généraux

Cette partie relative aux objectifs prend sa source dans les recommandations acceptées par le Conseil d'administration en novembre 1976, et par la Commission de la formation des maîtres en mai 1975.

A) Les grandes orientations

On peut résumer ainsi les principales orientations ayant trait aux objectifs de la formation. L'Université

1.- considère que la formation des enseignants constitue un champ de formation professionnelle distinct, ayant ses objectifs propres;

2.- vise à assurer une formation unifiée, intégrée, intégrale et permanente;

3.- vise à orienter la partie disciplinaire de ses programmes dans le sens de la formation professionnelle, sans sacrifier pour autant les exigences propres de la discipline. C'est ainsi que la formation disciplinaire doit être associée étroitement à la formation pédagogique, pratique et didactique;

4.- vise à procurer aussi aux candidats une formation personnelle en les amenant à prendre conscience des valeurs et des modèles qu'ils véhiculent et de l'influence qu'ils exercent sur leur enseignement, et à les développer ou modifier selon le cas.

C'est à la lumière de ces grandes orientations que seront réévalués, et s'il y a lieu réajustés, les programmes actuels de formation des enseignants.

B) Les objectifs généraux

La Commission de la formation des maîtres (C.F.M.) de l'U. de S. appr vait, en mai 1975, un document de travail officiel[1] qui fixait les objectifs généraux de la formation des maîtres. Ce texte devait constituer un guide pour l'évaluation des programmes en vigueur et amorcer une réflexion sur les modalités de réalisation de tels objectifs à travers les activités: cours (psychopédagogie, didactique, disciplines), enseignement pratique, ateliers d'intégration, etc...

Dans l'esprit de la C.F.M., chaque professeur était appelé, à l'intérieur de ce cadre général, à déterminer les moyens les plus appropriés pour l'atteinte de ces objectifs en tenant compte des secteurs de son enseignement et de la clientèle.

Ces objectifs étaient regroupés autour de trois pôles:

1) Le développement personnel du futur maître,
2) Son aptitude à favoriser le développement de la personne de l'enfant ou de l'adolescent,
3) Son habileté à faciliter l'apprentissage de ceux dont il est responsable.

Les treize objectifs identifiés se résumaient de la façon suivante: rendre le futur maître capable d'appliquer toutes ses connaissances à ses activités d'enseignement et d'éducation. C'est à l'intérieur de chacun de ces objectifs que l'on retrouvait les principaux aspects sous lesquels on envisage généralement une formation: connaissances, habiletés, aptitudes, comportements tant sur le plan personnel que social, tant sur le plan physique qu'intellectuel, etc...

C) Les objectifs particuliers

On trouvera plus loin les objectifs particuliers à chacun des programmes.

---

(1) On trouvera les détails à l'Annexe A.

3. Les programmes du préscolaire et de l'élémentaire

L'Université de Sherbrooke offre deux programmes de baccalauréat en enseignement élémentaire: le premier prépare des maîtres qui enseigneront à des élèves de 5 à 8 ans (niveau préscolaire et 1er cycle de l'élémentaire) et le second, des maîtres qui enseigneront à des élèves de 6 à 12 ans (niveau élémentaire). A moins d'indications contraires, ce texte se rapporte aux deux programmes qui ont, d'ailleurs, plusieurs points communs.

A) Les objectifs

1) Généraux

L'annuaire de l'Université indique que ce programme "est conçu pour préparer à l'enseignement multidisciplinaire. Il tient compte de l'adulte qui se forme et de l'enfant à guider plus tard." (1).

L'annuaire décrit ainsi les caractéristiques fondamentales du baccalauréat en enseignement élémentaire:

> "L'étude des règlements et des programmes du Ministère de l'Education assure une meilleure intégration dans le milieu scolaire. L'utilisation d'un matériel didactique abondant permet à l'étudiant de se familiariser avec les moyens concrets d'enseignement. Le contact fréquent avec le milieu scolaire, l'observation dans les classes, le travail en ateliers favorisent également l'épanouissement du futur maître et lui permettent de se rendre compte de ses propres réactions face au groupe scolaire". (1)

---

(1) Annuaire 76/77, page 7

2) Particuliers

Par secteurs

1. Pédagogie: "Les cours dispensés sont organisés selon une structure d'approfondissement graduel qui tient compte du niveau où travaillera l'enseignant.
Des cours de base en psychopédagogie sont organisés pour tous les futurs maîtres quels que soient les niveaux d'enseignement. Des adaptations aux divers niveaux d'enseignement sont faites à l'intérieur de chacun de ces cours de base concernant les travaux, les laboratoires et les séances d'observation".[1]

2. Stages: "L'enseignement étant un art servi par des sciences et pratiqué dans une structure complexe et profonde de relations interpersonnelles, l'Université donne une attention particulière à la formation pratique des futurs maîtres.

Les stages sont conçus de façon à assurer une formation pratique progressive et continue tout au long du cours de formation des maîtres".[2]

3. Disciplines et didactiques:
l'annuaire indique que "La didactique fait partie intégrante" des cours offerts en disciplines.[1]

---

(1) Annuaire 76/77, page 7
(2) Annuaire 76/77, page 8

Par cours[1]

Nous avons procédé à l'analyse d'une trentaine de syllabus, recouvrant l'ensemble des cours de psychopédagogie (programmes de l'élémentaire et du secondaire) et des cours de disciplines/didactiques des baccalauréats en enseignement élémentaire. Nous avons extrait une soixantaine d'objectifs que nous avons alignés sans aucun ordre de priorité.

Afin d'avoir une idée très sommaire de ce que pouvait signifier cette série d'objectifs, nous avons demandé à quatre collègues de les classifier dans l'une ou l'autre des trois catégories suivantes:

a) le savoir factuel
b) le savoir faire
c) le savoir être.

Il faut ajouter que nous avions enlevé les termes qui pouvaient indiquer à quelle discipline se rapportait l'objectif. Cette façon de procéder avait pour but d'éliminer certaines indications qui auraient pu les amener à classifier dans du "savoir faire" ce qui se rapportait à des cours à orientation plus pratique et, dans le "savoir être", les objectifs qui se rattachaient à des cours qui avaient pour but, de façon plus accentuée, de modifier les attitudes ou le comportement des futurs maîtres.

Ce petit exercice avait pour but très immédiat de vérifier quelles résonnances pouvait avoir une série d'objectifs rattachés à des cours diversifiés qui, en tant qu'unités séparées, devaient quand même être orientés vers des objectifs généraux communs. On trouvera à l'Annexe C une répartition sommaire d'objectifs tels que classifiés par mes collègues

---

(1) On trouvera à l'Annexe B la description des cours de psychopédagogie.

De cette brève et très incomplète analyse se dégage un certain nombre de points:

1- Il est relativement plus facile de trouver l'unanimité lorsqu'il s'agit de circonscrire les objectifs qui font partie du "savoir factuel" qui est, semble-t-il, assimilé à l'acquisition de connaissances.

2- Tout objectif, qui se rapporte à une opération concrète ou qui dénote une manipulation "matérielle" évidente, se classifie aisément dans le "savoir faire".

3- Lorsqu'un objectif est décrit par des expression qui semblent refléter clairement une attitude ou un comportement, on le classe assez rapidement dans le "savoir être".

On pourrait vraisemblablement faire beaucoup de commentaires à ce propos, si on procédait à une analyse très poussée de tous les objectifs qui sont proposés dans un programme de formation de maîtres. On ne peut certes pas dégager de grandes conclusions à partir de notre exercice mais cette absence d'unanimité pourrait s'avérer plus profonde ou moins grande si on poussait cette étude beaucoup plus en profondeur.

Soulignons que les objectifs furent classifiés en nombre à peu près égal entre les trois catégories. Cette répartition serait quelque peu différente si nous n'avions retenu qu'un ou deux objectifs par cours. En effet, certains cours avaient plus de quatre objectifs, ce qui avait pour effet d'augmenter le nombre d'objectifs dans telle ou telle catégorie.

Il est évident, enfin, qu'une classification d'objectifs en trois catégories, non préalablement définies, ne peut pas rendre justice à la réalité concrète.

De cette brève et très incomplète analyse se dégage un certain nombre de points:

1- Il est relativement plus facile de trouver l'unanimité lorsqu'il s'agit de circonscrire les objectifs qui font partie du "savoir factuel" qui est, semble-t-il, assimilé à l'acquisition de connaissances.

2- Tout objectif, qui se rapporte à une opération concrète ou qui dénote une manipulation "matérielle" évidente, se classifie aisément dans le "savoir faire".

3- Lorsqu'un objectif est décrit par des expression qui semblent refléter clairement une attitude ou un comportement, on le classe assez rapidement dans le "savoir être".

On pourrait vraisemblablement faire beaucoup de commentaires à ce propos, si on procédait à une analyse très poussée de tous les objectifs qui sont proposés dans un programme de formation de maîtres. On ne peut certes pas dégager de grandes conclusions à partir de notre exercice mais cette absence d'unanimité pourrait s'avérer plus profonde ou moins grande si on poussait cette étude beaucoup plus en profondeur.

Soulignons que les objectifs furent classifiés en nombre à peu près égal entre les trois catégories. Cette répartition serait quelque peu différente si nous n'avions retenu qu'un ou deux objectifs par cours. En effet, certains cours avaient plus de quatre objectifs, ce qui avait pour effet d'augmenter le nombre d'objectifs dans telle ou telle catégorie.

Il est évident, enfin, qu'une classification d'objectifs en trois catégories, non préalablement définies, ne peut pas rendre justice à la réalité concrète.

B- Les modalités d'opération

1. Les conditions d'admission

Sont admissibles ceux qui possèdent un baccalauréat ès arts (B.A.), un diplôme d'études collégiales (D.E.C.), un baccalauréat en pédagogie ou un brevet d'enseignement.

Dans le choix des candidats qui font une demande d'admission, la Direction Générale de la Formation des Maîtres (D.G.F.M.) tient compte d'abord du dossier académique i.e. du succès de l'étudiant en fonction du groupe auquel il appartient, plus particulièrement en ce qui concerne sa cote en français. Dans un deuxième temps, la D.G.F.M. reçoit les candidats jugés aptes, en entrevues collectives où les candidats ont l'occasion d'exposer les motifs qui les ont amenés à faire leur demande. Il faut ajouter que chaque candidat doit aussi écrire une lettre de motivation.

2. Le programme institutionnel

A. Les éléments constitutifs

Le programme comporte trois éléments majeurs:

La pédagogie

Les stages

Les disciplines et didactiques

1. Anglais
2. Arts et musique
3. Catéchèse
4. Education physique
5. Français
6. Mathématiques
7. Sciences à l'élémentaire
8. Sciences humaines à l'élémentaire

B. La structure pédagogique générale

1. La proportion de chacun des éléments

	N. de cr.	%
1. Pédagogie	24	26.8
2. Stages	6	6.7
3. Disciplines et didactique	60	66.5
Total	90	100.0

2. La répartition des éléments

	N. de cr.	obligatoires	%	facultatif	%	Total
1. Pédagogie	24	24	100	0	0	100
2. Stages	6	6	100	0	0	100
3. Disciplines et didactiques	60	42 (1)	70	18 (2)	30	100
Total	90	72	80	18	20	100

(1) Deux majeurs de 21 cr. chacun.

(2) Deux mineurs de 9 cr. chacun.

3. La répartition des crédits de disciplines/didactiques

A) Deux majeurs (21 cr. et 21 cr.) choisis entre trois disciplines:

1. Catéchèse
2. Français
3. Mathématiques

B) Deux mineurs (9 cr. et 9 cr.) choisis parmi les huit disciplines (ou groupes de disciplines) enseignées au niveau élémentaire:

1. Anglais
2. Arts et musique
3. Catéchèse
4. Education physique
5. Français
6. Mathématiques
7. Sciences à l'élémentaire
8. Sciences humaines à l'élémentaire.

Il faut noter que le français et les mathématiques doivent être choisis obligatoirement soit en majeur soit en mineur.

C) La structure pédagogique particulière aux deux programmes

Le B.E.E. a été conçu pour former deux groupes distincts de professeurs:

a) Ceux du premier cycle de l'élémentaire qui enseigneront à des élèves de 5 à 8 ans (préscolaire et élémentaire 1er cycle);
b) Ceux de l'élémentaire qui enseigneront à des élèves de 6 à 12 ans.

Les deux programmes diffèrent en fonction de leurs orientations respectives déterminées par les clientèles auxquelles s'adresseront les futurs maîtres. On trouvera ici les points communs et particuliers aux deux programmes.

1. La pédagogie:

	Préscolaire 1er cycle (élé.)	Elémentaire
Cours communs:	21	21
Cours particuliers:	3	3
Total	24	24

2. Les disciplines/didactiques

LES DEUX MAJEURS (42 cr.)

		1er cycle Préscolaire (élé.)	Elémentaire
Cr. communs aux deux programmes	1er majeur:	18	18
	2e majeur:	18	18
Cr. particuliers:	1er majeur:	3	3
	2e majeur:	3	3
	Total	42	42

LES DEUX MINEURS (21 cr.)

Disciplines facultatives:	Cr. communs	Cr. particuliers
Anglais	-	9 (2e cycle seul.
Arts et musique	-	9
Catéchèse	6	3
Education physique	3	6
Français	6	3
Mathématiques	9	-
Sciences à l'élémentaire	9	-
Sciences humaines à l'élémentaire	9	-

C. Quelques commentaires

1. En pratique les crédits communs aux deux cycles sont assortis de travaux appliqués à l'un et/ou l'autre des deux cycles.

2. La pédagogie: on remarque qu'il n'y a aucun cours optionnel offert aux étudiants. Si chacun doit s'inscrire à chacun des cours, dont on trouvera la liste à l'annexe , il va sans dire que le nombre de groupes organisés oblige l'Université à avoir plus d'un professeur pour la plupart des cours de pédagogie.

   On trouvera donc des professeurs différents avec des syllabus différents, même si théoriquement chaque étudiant suit des cours identiques.

3. Les stages: "Les stages sont intégrés à l'enseignement reçu à l'Université grâce aux laboratoires faits en milieu scolaire. Ces stages sont organisés par le directeur de la pratique de l'enseignement avec la collaboration constante des facultés qui dispensent les spécialisations et de la Faculté des sciences de l'éducation."(1)

4. A ces stages s'ajoutent des laboratoires faits en milieu scolaire à chaque année des deux programmes. Mais ces laboratoires ne sont pas crédités.

   Il faut remarquer que les 6 crédits accordés aux stages ne reflètent pas la réalité puisque les étudiants inscrits au B.E.E. passent environ 25% de leur temps dans les écoles, comme l'indique le tableau suivant:
   1ère année: 25 jours.
   2ième année: 35 jours, auxquels s'ajoute un stage intensif de 10 jours.
   3ième année: 35 jours, auxquels s'ajoute un stage intensif de 20 jours.

Les futurs maîtres auront donc normalement travaillé en milieu scolaire pendant 125 jours.

5. Les disciplines/didactiques

Des ateliers sont organisés annuellement pour permettre aux futurs maîtres de se familiariser avec les disciplines qui ne sont pas choisies en majeurs ou en mineurs.

3. Les programmes individuels ou les cheminements personnels

La simple lecture des données précédentes suffit pour constater que la formation effectivement reçue par nos futurs maîtres de l'élémentaire varie considérablement en fonction du choix des majeurs et des mineurs. C'est par le profil des cours choisis par les étudiants que nous sommes en mesure de voir s'il existe beaucoup de différences dans les profils de formation.

Nous formulons ici un certain nombre de remarques qui s'inspirent du tableau de la répartition des étudiants au B.E.E., en 1976/77, telle qu'elle apparaît à l'annexe D.

A) Les majeurs

1- La presque totalité des étudiants (176/183) ont choisi le français comme majeur.

2- Près de 75% (136/183) ont choisi les mathématiques comme majeur.

3- Près de 30% (53 étudiants) ont choisi la catéchèse comme majeur.

B) Les mineurs

1- Etant donné que le choix de la catéchèse comme majeur exige que l'étudiant prenne l'un ou l'autre des deux autres majeurs (français ou mathématiques) comme mineur, on peut en déduire que seulement près de 30% des étudiants ont un profil commun de base correspondant à 51 crédits.

2- Les mineurs qui obtiennent le plus gros pourcentage d'inscriptions sont en ordre d'importance les suivants:

a) Arts et musique: 84/183 45.9%

b) Sciences à l'élémentaire: 66/183 36%

c) Sciences humaines: 61/183 33.3%

d) Education physique: 55/183 30%

e) Catéchèse: 29/183 15.8%

f) Anglais: 12/183 6.5%

N.B.: Les étudiants inscrits au B.E.E. (1er cycle) ne peuvent choisir l'anglais comme mineur.

4. Approches pédagogiques

Nous avons procédé à l'analyse d'une trentaine de syllabus se rapportant soit aux cours de psychopédagogie (programmes de l'élémentaire et du secondaire) soit aux cours offerts dans les disciplines/didactiques du baccalauréat en enseignement élémentaire.

Les syllabus témoignent de l'intention de leurs auteurs de privilégier telle ou telle méthodologie générale, telle ou telle technique particulière. On ne peut certes pas, à la seule lumière des textes, préparer une compilation, même approximative, de la proportion du temps consacré à chacune des formes d'enseignement ou d'apprentissage relevées.

De cette analyse, se dégagent un certain nombre de commentaires que nous nous contentons de formuler sans pour autant leur accorder un ordre de priorité quelconque:

1) On retrouve, dans la presque totalité des syllabus, une ligne "classique" d'approches pédagogiques:

a) un exposé
b) un échange ou une discussion
c) des lectures
d) des travaux pratiques

2) Dans certains syllabus, la méthodologie utilisée est décrite en quelques lignes et elle annonce une procédure uniforme pour l'ensemble des rencontres avec les étudiants. Dans d'autres, on découvre une méthodologie détaillée en fonction du contenu des différentes parties des cours.

3) Il semble y avoir, dans plusieurs syllabus, une certaine cohérence entre les objectifs du cours et les méthodes utilisées.

4) Les travaux pratiques comprennent une gamme très diversifiée de techniques, variables selon le contenu du cours: ateliers, visites, construction de matériel, application de grilles d'analyse, contrats de travail, etc.

5) On ne semble pas beaucoup faire appel aux techniques dites audio-visuelles.

6) Plusieurs syllabus mentionnent des travaux élaborés en équipe.

7) Quelques syllabus prévoient le schème "expérimental" comme point de départ du déroulement des activités.

4. Les programmes du secondaire

A) Quelques différences

Nous ne donnons ici que les différences entre les programmes de l'élémentaire et du secondaire, parce qu'il existe plusieurs traits communs entre les deux catégories.

1) Les objectifs: dans l'élaboration de ses objectifs relatifs à la formation des maîtres, l'Université de Sherbrooke n'a pas fait de distinction entre ses différents programmes. Il va sans dire cependant que les applications pourront varier, étant donné la nature des programmes et des clientèles diversifiées auxquelles ils s'adressent. Il n'est pas exclu non plus que certains objectifs généraux propres à un ou plusieurs programmes puissent être aussi valables pour d'autres programmes.

"Le programme des baccalauréats (B.A. et B.Sc.) préparant à l'enseignement au secondaire joint, à une formation pédagogique, la formation de base dans une discipline spécifique... Le futur maître se spécialisera suffisamment dans sa discipline d'enseignement pour être autonome dans son perfectionnement, pour poursuivre des investigations comme en requerra son travail professionnel et pour travailler en groupe avec ses confrères."(1)

Voilà ce qui d'abord distingue essentiellement ces programmes de ceux de l'élémentaire. Aussi ne discuterons-nous pas des objectifs particuliers relatifs à la pédagogie et aux stages dont il a été précédemment question.

2) Les disciplines et les didactiques: la deuxième distinction fondamentale entre les deux séries de programmes vient du fait que dans les programmes du secondaire, la didactique fait l'objet de cours spécifiques et n'est pas intégrée comme telle dans les cours de disciplines comme à l'élémentaire.

---

(1) Annuaire 76/77, pp. 13 et 14.

3) <u>Les stages:</u> le temps consacré aux travaux dans le milieu scolaire (laboratoires et stages) apparaît dans le tableau suivant:

1ère année: aucun. L'année est consacrée à l'étude de la discipline.

2ième année: 25 jours

3ième année: 20 jours auxquels s'ajoute un stage intensif de 30 jours.

L'étudiant se retrouve donc dans les écoles, pour un grand total de 75 jours, ce qui est beaucoup plus que les 6 crédits officiels.

B) Les modalités d'opération

1. Les conditions d'admission

Ces conditions sont "celles des facultés qui enseignent le sujet majeur. De façon générale, ceux qui ont un baccalauréat ès arts (B.A.) ou un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) sont admissibles à la condition qu'ils aient réussi, au collégial, les cours qui constituent le profil d'entrée de la faculté choisie".(1)

Les disciplines enseignées par la Faculté des sciences (biologie, chimie, mathématiques et physique) exigent des prérequis de niveau collégial qui varient selon la discipline. Les programmes de français et d'anglais ont aussi des exigences relatives au cours de niveau collégial mais elles sont moins nombreuses et moins rigoureuses.

Ajoutons que sont examinées, de façon empirique, la maîtrise de la langue, la motivation et la personnalité lors de l'entrevue et à la lumière de la lettre de motivation.

2. Le programme institutionnel

A) Les éléments constitutifs

Le programme comporte trois éléments essentiels, répartis en un majeur et un mineur

La pédagogie (partie du mineur)

Les stages (partie du mineur)

Les disciplines et didactiques (majeures): l'une ou l'autre de disciplines suivantes sont offertes, en majeurs dans nos baccalauréats:

Baccalauréat ès arts (B.A.)

1. Anglais
2. Français
3. Géographie
4. Histoire
5. Sciences religieuses

(1) Annuaire 76/77, p. 14.

Baccalauréat ès sciences (B.Sc.)

1. Biologie
2. Chimie
3. Mathématiques
4. Sciences religieuses

B) La structure pédagogique

1. La proportion de chacun des éléments

		N. de cr.	%
1.	Pédagogie	24	26.6
2.	Stages	6	6.7
3.	Disciplines	54	60.0
4.	Didactique	6	6.7
	Total:	90	100.0

2. La répartition des éléments

Tous les crédits accordés à la pédagogie, à la didactique et aux stages sont obligatoires. Quant à la répartition des 54 crédits consacrés aux 9 disciplines, elle est décrite dans les pages suivantes.

---

(1) Comme pour le B.E.E., à ces stages s'ajoutent des laboratoires faits en milieu scolaire. Mais ils ne sont pas crédités.

3. La répartition des crédits de disciplines

Dans les programmes de formation pour le niveau secondaire, tel que déjà mentionné, il y a théoriquement seulement 6 crédits qui sont obligatoirement consacrés à la didactique proprement dite. Tous les autres crédits sont offerts en cours de disciplines.

Par ailleurs, la répartition du nombre de crédits (54 crédits) consacrés à la discipline varie beaucoup selon la discipline. On trouvera plus de détails à ce sujet à l'Annexe E.

Ces 54 crédits (un minimum selon quelques programmes) se répartissent inégalement en cours

1) obligatoires
2) à option
3) au choix.

Voici comment le régime pédagogique(1) de l'Université de Sherbrooke décrit ces trois catégories de cours:

- obligatoire: jugé indispensable à la formation des étudiants et par conséquent exigé de tous.
- à option: offert au choix de l'étudiant parmi un ensemble prédéterminé de cours figurant au programme, compte tenu des règles de fréquentation des cours.
- au choix: laissé au choix de l'étudiant, avec l'approbation de l'autorité compétente, parmi l'ensemble des cours offerts par l'Université.

Ces descriptions ne sont pas toujours appliquées intégralement dans chacune des disciplines, formant au total 9 programmes différents, tel qu'indiqué dans le tableau de la page suivante.

Dans certains programmes, à l'intérieur des 54 crédits, on retrouve quelques cours plus orientés vers les besoins de l'enseignement secondaire.

---

(1) Dispositions générales 1976/77, pp. 13 et 14.

7. Le corps professoral

Une fois déterminés les objectifs généraux et particuliers d'un programme, le cadre général des études et l'organisation des activités selon un horaire assez rigoureux, on est en droit de s'interroger sur le rôle que peut jouer le corps professoral en fonction du temps consacré aux tâches reliées à la formation des maîtres. En d'autres mots, quelle proportion des cours est assumée par des professeurs à temps complet et par des chargés de cours à temps partiel.

Une analyse des données relatives aux cours spécifiques[1] à la formation des maîtres, pendant trois trimestres[2], nous permet de faire les constatations suivantes:

1) Les cours spécifiques aux baccalauréats en enseignement élémentaire sont plus nombreux que ceux des B.A. et des B.Sc.

2) La presque totalité des stages est assumée par des professeurs à plein temps;

3) la moyenne des cours assumés par des professeurs à plein temps s'élève à plus de 75%;

4) La moyenne des cours assumés par des professeurs à plein temps est plus élevé (environ 80%) dans les programmes du B.E.E. que dans les programmes du secondaire.

On trouvera plus de détails à ce sujet à l'Annexe F.

---

(1) Il s'agit de cours de psychopédagogie, de disciplines, de didactique et de stages. Ils ne comprennent pas notamment tous les cours des programmes du secondaire communs aux baccalauréats ès arts ou ès sciences.

(2) Automne 75, hiver 76, automne 77.

Objectifs acceptés par la Commission de la formation des maîtres de l'Université de Sherbrooke, comme document de travail officiel.

G.S. 1-11-76

Les objectifs généraux de la formation des maîtres

L'ensemble des énoncés qui précèdent, conduit à une série d'objectifs généraux que tout futur maître doit atteindre efficacement et contrôler pour accéder aux exigences de sa profession, tant dans l'ordre théorique que pratique.

EN RELATION AVEC LE DEVELOPPEMENT PERSONNEL DU FUTUR MAITRE

1. Permettre au futur maître de découvrir et de s'assurer, de concert avec l'institution de formation, s'il a les aptitudes naturelles et les qualités humaines* requises pour la fonction d'enseignant-éducateur.
2. Amener le futur maître à se bien connaître et à connaître aussi la façon dont il entre en relation avec les autres.
3. Permettre au futur maître d'acquérir ou de développer les attitudes et comportements** appropriés à sa profession.
4. Rendre le futur maître capable de s'insérer dans la réalité scolaire québécoise et d'y jouer un rôle actif.
5. Amener le futur maître à se former une opinion éclairée et critique sur les grands problèmes de l'éducation***.
6. Permettre au futur maître d'acquérir un esprit d'ouverture face à la société et aux changements qui la caractérisent.

---

* Aptitudes naturelles et qualités humaines: amour des enfants (ou adolescents), intérêts pour la profession, équilibre psychologique, sens moral, facilité pour la communication et l'animation, etc.

** Attitudes et comportements: maîtrise de soi, autonomie, maîtrise de la langue, esprit critique, sens social, conscience professionnelle, etc...

*** Grands problèmes de l'éducation: finalités et conceptions de l'éducation; objectifs de l'Ecole; confessionnalité, écoles privées et publiques; rôle et droits respectifs de l'enfant, des parents, des maîtres, des églises, de l'Etat; courants pédagogiques, etc...

EN RELATION AVEC L'APTITUDE A FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA PERSONNE DE L'ENFANT OU DE L'ADOLESCENT

1. Permettre au futur maître d'acquérir une connaissance adéquate de l'enfant ou de l'adolescent individuellement et en groupe.
2. Habiliter le futur maître à coopérer efficacement au développement personnel intégral de l'enfant ou de l'adolescent.*
3. Habiliter le futur maître à préparer l'enfant ou l'adolescent à sa vie en société présente et future**.
4. Habiliter le futur maître à établir des relations de collaboration avec les autres agents d'éducation du milieu scolaire.

EN RELATION AVEC L'HABILETE A FACILITER L'APPRENTISSAGE DE CEUX DONT IL EST RESPONSABLE

1. Faire acquérir au futur maître une connaissance appropriée de la ou des disciplines qu'il devra enseigner
2. Faire acquérir au futur maître une connaissance suffisante des processus d'apprentissage de l'enfant ou de l'adolescent et ce, aux différentes étapes de son développement.
3. Faire acquérir au futur maître une connaissance des données de la pédagogie***.

EN SYNTHESE

Rendre le futur maître capable d'appliquer toutes ses connaissances à ses activités d'enseignement et d'éducation.

---

* Aux points de vue physique, affectif, intellectuel, moral et religieux.

** Vies familiale, socio-économique, civique, nationale et internationale.

*** Pédagogie: principes de base, détermination d'objectifs, méthodologies, instrumentation, stratégies d'intervention, mesure et évaluation, conduite de la classe.

UNIVERSITE DE SHERBROOKE

Extrait de l'annuaire de la D.G.F.M. 1976/1977

PED 1303 PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN I - Etude comparative du concept d'intelligence selon diverses théories. Analyse de la théorie de Piaget sur la génèse de l'intelligence; la pensée sensori-motrice, intuitive, opératoire et formelle. Quelques implications pédagogiques. Notion de maturité, de croissance, d'âges et de développement. Méthodes d'étude de la croissance et du développement. Etude génétique et intégrée du développement morphologique, organique, neurologique, sensoriel et moteur. Synthèse et applications.

PED 1313 PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN II - Etude du développement de la personnalité au cours du cycle de la vie humaine, de la naissance à la vieillesse, à la lumière de théories psychologiques majeures et de contributions d'auteurs actuels.

PED 1323 STRATEGIES D'INTERVENTION PEDAGOGIQUE - Etude des théoriques éducatives. Connaissance théorique et pratique des techniques appropriées à l'enseignement individualisé, à l'enseignement personnalisé, à l'enseignement par objectifs, des principaux modes d'organisation du travail de l'élève et du groupe. Analyse des stratégies d'intervention pédagogique et de leurs applications concrètes. Approche pédagogique en relation avec chacun des modèles d'intervention.

PED 1333 INSTRUMENTATION PEDAGOGIQUE - Etude de l'instrumentation et de techniques audio-visuelles et autres utilisées en situation pédagogique. Sensibilisation à la technologie éducative.

PED 1363 MESURE ET EVALUATION - Principes de mesure et évaluation en éducation; construction d'examens scolaires; rappel sur les objectifs pédagogiques, taxonomie des objectifs pédagogiques. Introduction à la statistique descriptive, organisation des données et représentation graphique; mesure de tendance centrale et de variabilité; courbe normale. Corrélation linéaire, fidélité et validité.

PED 1373 PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE - Notion de l'apprentissage perçu selon les diverses théories. Problèmes de transfert, d'insight, de mémoire, de rétention et d'oubli. Facteurs G et spécifiques. Relations apprentissage et pensée.

PED 1423 ANIMATION DU GROUPE SCOLAIRE - Etude des diverses conceptions de la dynamique des groupes. Problèmes de l'autorité du maître dans sa fonction de direction, leadership et animation du groupe scolaire. Caractéristiques psychologiques du groupe scolaire, son évolution et les méthodes de formation en petits groupes.

PED 1453 PEDAGOGIE PRESCOLAIRE - Etude théorique et pratique des méthodes et techniques propres à l'éducation des jeunes enfants qui arriventà l'école élémentaire (groupe de 5 ans). Connaissance des principes d'organisation pédagogique et matérielle d'une classe des 5 ans. Etude des moyens pris pour assurer leur éducation intégrale. Synthèse des didactiques particulières à cette formation de base, intellectuelle, sociale, physique, morale et religieuse.

PED 2923 SYSTEME SCOLAIRE QUEBECOIS - Législation et organisation du système scolaire du Québec. Etude des lois et des règlements dans les principaux secteurs du système. Ministère del'éducation. Conseil supérieur de l'éducation, universités, cégeps, commissions scolaires régionales et locales. Enseignement privé. Formation des maîtres. Education des adultes. Fondements philosophiques de l'éducation au Québec: démocratisation, confessionnalité, pluriculturalisme, etc...

ANNEXE C

Liste d'objectifs

Cette liste tient compte de la répartition en trois savoirs: le savoir factuel, le savoir faire et le savoir être.

I- Objectifs ayant fait l'objet d'unanimité

A) Savoir factuel

1- faire l'exploration ou l'apprentissage de concepts, de propriétés, etc.

2- familiariser l'étudiant avec les concepts fondamentaux...

3- connaissance de méthodes d'apprentissage de la discipline

4- donner au futur maître une connaissance parfaite de...

5- familiariser les étudiants avec les programmes et les manuels

6- connaître le programme

B) Savoir faire

1- promouvoir chez l'étudiant l'habileté à opérationnaliser des situations simples

2- l'étudiant devra être capable de créer pour l'enfant des situations riches et stimulantes à partir du milieu dans lequel il vit

3- utiliser la stratégie de la figuration

4- monter un fichier scolaire

5- installer et faire fonctionner les principaux appareils d'une façon autonome et adéquate

C) Savoir être

1- contribuer à apprendre aux étudiants à se poser des questions sur...

2- acquérir progressivement des habitudes qui développent un esprit de recherche

3- réfléchir sur les possibilités et les limites de son action professionnelle

.../2

4- permettre à chacun de se connaître dans ses contacts avec le milieu scolaire

5- rendre le futur maître capable de réflexion sur...

II- Objectifs n'ayant pas fait l'objet d'unanimité

Il s'agit d'objectifs qui ont été classifiés dans deux catégories.

A) Savoir factuel et savoir faire

1- initier l'étudiant au langage de...

2- étude de matériels concrets appropriés

3- donner à l'étudiant l'occasion de se familiariser avec chacune des habiletés complexes du programme-cadre ainsi que de les mettre en application

4- analyse critique d'oeuvres

5- pouvoir préparer des thèmes dans la discipline

B) Savoir factuel et savoir être

1- unifier, chez l'étudiant, les connaissances acquises

2- développer chez l'étudiant l'esprit de la discipline

3- sensibiliser le participant au comportement des petits groupes (la classe)

C) Savoir faire et savoir être

1- contribuer à apprendre aux étudiants à penser et à travailler scientifiquement

2- l'étudiant devra être capable de créer ses propres réponses à ses problèmes perçus

3- favoriser, stimuler et actualiser le potentiel de créativité de chacun des étudiants

4- faire vivre une expérience d'intégration à la vie de groupe

5- expérimenter les principales possibilités didactiques de la discipline

D) Les trois savoirs

1- donner l'occasion, dans un cours de synthèse, de faire une réflexion à la fois personnelle et collective sur l'enseignement de la discipline

.../2

2- l'étudiant sera conscient des possibilités et des limites des différents appareils et techniques

3- recherche des moyens propres à développer chez les écoliers de l'élémentaire une faculté de s'exprimer

4- rendre le futur maître capable de faire l'analyse critique du matériel didactique

5- amener les étudiants à une critique éclairée du contenu des programmes et des manuels

6- maîtriser le développement intellectuel impliqué dans l'apprentissage de la discipline

7- faire prendre conscience au futur maître qu'il

8- peut créer des signes avec un minimum de techniques

9- favoriser le développement de la sensibilité à l'enfant

ANNEXE D

REPARTITION DES ETUDIANTS AU B.E.E. (1976-1977)

Année	Etudiants	FRANCAIS		MATHEMATIQUES		CATECHESE		ANGLAIS	ARTS et	EDUCATION	SCIENCES	SCIENCES
		Maj.	Min.	Maj.	Min.	Maj.	Min.		MUSIQUE	PHYSIQUE	HUMAINES	
1ière	81	78	3	63	18	21	18	5	37	25	31	19
2ième	45	44	1	31	14	15	5	1	20	15	15	18
3ième	50	49	1	37	13	14	5	0	24	14	14	28
Brevetés	7	5	2	5	2	3	1	6	3	1	1	1
Total	183	176	7	136	47	53	29	12	84	55	61	66

N.B.: Nombre d'étudiants
B.E.E. (1er cycle)
B.E.E. (2e cycle)

Joffre Proulx
12 octobre 1976

ANNEXE E 3

Répartition des 54 crédits (obligatoires, à option, au choix) selon les disciplines enseignées

	ANGLAIS	BIOLOGIE	CHIMIE	FRANCAIS	GEOGRAPHIE	HISTOIRE	MATHEMATIQUES	PHYSIQUE	SCIENCES REL
Obligatoires	18	50	36	12	39	6	49	43	27
A option	12	3	0 à 6	42	15	30	6 ou 7	-	24
Au choix	24	1 ou 7	12 à 19	-	-	18	-	11	3

N.B.: Ne comprend pas les six crédits obligatoires en didactique.

Proportion des cours[1] assumés par des professeurs
à temps plein et des chargés de cours

	Niveau élémentaire			Niveau secondaire		
	N. de cours	Prof. à t. comp.	Prof. à t. part.	N. de cours	Prof. à t. comp.	Prof. à t. part.
Automne '75	35	77	23	12	75	25
Hiver '76	30	80	20	15	66.6	33.4
Automne '76	37	83	17	15	54	46

(1) Cours de psychopédagogie, de discipline, de didactique, spécifiques à la formation des maîtres.